Avril 1894 N° 4 Prix : 30 cent.

REVUE MENSUELLE
RELIGIEUSE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE
COMPLÉMENT DE LA PUBLICATION

Le DIABLE au XIXe SIÈCLE

CETTE REVUE MENSUELLE EST SPÉCIALEMENT UN ORGANE DE COMBAT CONTRE LA HAUTE-MAÇONNERIE ET LE SATANISME CONTEMPORAIN. — ELLE EST AUSSI CONSACRÉE A L'EXAMEN, SELON LA SCIENCE CATHOLIQUE, DES FAITS SURNATURELS DU PRÉTENDU SPIRITISME ET AUTRES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES CONSTATÉES.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 13, Rue de l'Abbaye, PARIS

ABONNEMENTS : France, 3 fr. pour Un An. — Etranger, 4 fr. pour Un An.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

LES VESTALES DE SATAN

Le cas de miss Vaughan, examiné par divers théologiens, a été considéré comme tout à fait exceptionnel et présenté ainsi par plusieurs journaux religieux.

Grand nombre de mes abonnés m'ont demandé si vraiment la courageuse adversaire de Lemmi était seule dans son cas, que M. le chanoine Mustel a fort bien défini en ces quelques lignes :

« Une chose étrange et qui donne raison à la parole de Tertullien sur *l'âme naturellement chrétienne*, parmi les fervents de ce culte diabolique, il y a des âmes bien nées ; et, chose plus étrange encore, qui laisse entrevoir les profondeurs de Satan : celui-ci, les possédant par l'esprit, se retient parfois de leur corrompre le cœur. Ces victimes lui sont ainsi plus utiles pour séduire, pour tromper, pour propager leurs monstrueuses erreurs.

« Telle est, par exemple, cette Diana Vaughan, chez laquelle on admire les plus belles qualités, et qui est une adoratrice passionnée de Lucifer. »

Je dois déclarer qu'en effet miss Vaughan est la seule de son cas que j'ai rencontrée au cours de mon enquête ; mais j'incline à croire que le démon, en la protégeant dans les conditions que j'ai expliquées, ne se retient peut-être pas, au sens absolu du mot, mais y est contraint par la volonté toute-puissante de Dieu. Le démon, lui aussi, n'est qu'un instrument. C'est même là ce qui me fait le plus espérer que la grande-maîtresse de New-York finira par se convertir, quoiqu'elle en dise.

A propos de ces appréciations diverses, un correspondant qui n'a pas signé sa lettre, et qui est évidemment un palladiste, m'a écrit :

« Miss Diana a vos sympathies, on voit bien pourquoi ; c'est uniquement parce qu'elle a le plus contribué à créer le schisme dans la haute-maçonnerie ; orgueilleuse et indisciplinée, elle est un ferment de discorde. Vous en faites la huitième merveille ; dans les pages que vous lui avez consacrées, vous vous êtes attaché à faire ressortir qu'elle est vierge, sachant que ceci la recommanderait particulièrement à l'admiration de vos lecteurs catholiques. Il n'y a pas de quoi, pourtant !... Pourquoi alors n'avez-vous pas parlé des *Godlike-Enchantress?* Comment! vous ne rougissez pas de violer votre serment de discrétion, et, pour rendre plus sympathique celle dont la révolte vous est si précieuse, vous gardez le silence sur les divines cantatrices ? Elles sont, cependant, bien vierges, elles aussi. Mais elles vous gênent dans votre argumentation, et vous tenez à ce qu'elles n'existent pas. Voilà votre bonne foi ! »

Je ferai remarquer, d'abord, à mon correspondant anonyme que, par sa lettre seule, il viole lui-même le fameux serment de discrétion.

Je lui dirai ensuite que je ne peux pas tout exposer à la fois, et que, s'il avait pris soin de lire attentivement mon ouvrage, il aurait vu, dans le premier volume, pages 484-485-486, que j'ai réservé toute ma XIe partie à traiter de l'organisation et du fonctionnement du Palladisme en tant que culte luciférien. Ce sera bien là, et non à propos de miss Vaughan, qu'il conviendra de parler des *Godlike-Enchantress*. Je n'ai jamais eu l'intention de les passer sous silence.

J'ajoute, d'ailleurs, dès à présent, que leur cas ne me paraît avoir aucun rapport avec celui de la sympathique « orgueilleuse et indisciplinée ».

Supplément au 17e fascicule du **Diable au XIXe Siècle** (no d'avril 1894).

Enfin, si mon correspondant est Mage Elu, ce qui est bien possible, il me permettra de lui dire que la virginité des *Godlike-Enchantress*, tout au moins de celles qui appartiennent à la classe des *Cypriennes*, me paraît fort douteuse.

Pourquoi leur grande salle de réunion secrète, leur chapelle diabolique, se nomme-t-elle le *Nuptorium?...* Il me semble que ce n'est pas là un nom bien virginal.

D'autre part, la première classe de ces Vestales de Satan ne se compose-t-elle pas uniquement de filles de condition tout à fait inférieure? Et même les Cypriennes se livrent-elles à la moindre propagande? Non, mille fois non. Toutes, à quelle classe qu'elles appartiennent, elles restent dans leur communauté secrète; elles sont recluses, cloîtrées; ce sont les nonnes du diable, et nullement des propagandistes comme les Inspectrices Générales en mission permanente.

Néanmoins, puisque mon ex-frère semble s'imaginer que j'ai un motif secret quelconque de ne pas parler des *Godlike-Enchantress*, je lui annonce dès à présent que je leur consacrerai, bien au contraire, de nombreuses pages.

Voici même, tout de suite, un petit aperçu de la question, ne serait-ce que pour montrer que je sais à quoi m'en tenir, quoique n'ayant pas reçu l'initiation de Mage Elu :

Les *Godlike-Enchantress* forment une sorte de congrégation féminine qu'Albert Pike a instituée au sein même du Palladisme. Toutefois, ce n'est pas le nom qu'il leur donne dans son livre *la Conduite secrète du Palladisme*, où se trouvent les règlements de cette institution. Il les appelle d'un nom latin : *Divinæ Cantatrices;* mais la désignation en langue anglaise *(the Godlike-Enchantress)* a prévalu dans les triangles, sans doute parce que cette archiconfrérie diabolique n'a réussi jusqu'à présent qu'aux Etats-Unis d'Amérique (très peu) et dans les Indes (assez bien). La communauté la mieux organisée est aux environs de Calcutta.

Ces Vestales de Satan sont divisées en deux classes :

1° Les *Minervales*, qui sont des filles de condition vulgaire, des enfants de parias volées dès leur bas âge et élevées dans le secret de la communauté, pour être les servantes, les esclaves des parfaites initiées de la congrégation;

2° Les *Cypriennes*, qui sont prises parmi les filles naturelles de palladistes, nées de l'épreuve du Pastos et dont les Mages Elus font tout autant d'épouses mystiques du démon.

La grande salle commune de la réunion des Cypriennes se nomme, ainsi que je l'ai dit plus haut, le *Nuptorium*, c'est-à-dire « la chambre nuptiale. »

Les Minervales, *innuptæ cantatrices*, ne pénètrent pas dans le Nuptorium.

La réunion des sœurs de la seconde classe prend le nom d'*Olympe*, lorsque les Cypriennes reçoivent la visite de frères Mages Elus, lesquels, pour être admis, doivent être au nombre de sept.

La communauté a trois directeurs ou Custodiaires résidents *(Grand-Chaplain)*, désignés par Pike dans ses règlements sous le nom de *Sacerdos Custos;* mais le titre de *Grand-Chaplain* a prévalu dans la pratique, du moins aux Indes.

Les *Godlike-Enchantress* (divines magiciennes) de la seconde classe sont aussi qualifiées de « Vengeresses d'Elymas. »

La parole d'entrée à l'Olympe se compose de quatre mots : deux demandes et deux réponses.

D. *Paphos?*
R. *Elymas.*
D. *Elymas?*
R. *Bar-Jesu.*

« Tout roi d'Italie, tant que la maison de Savoie existera sur le trône et règnera à Rome, est-il dit dans les constitutions rédigées par Albert Pike, aura de droit le titre d'*Eximius Protector.* » Le roi Humbert est ainsi, non seulement trente-troisième, mais encore *Noble Protecteur des Godlike-Enchantress;* c'est, du moins, un titre qu'il a le droit de porter dans la haute-maçonnerie.

Telles sont, en quelques mots, les Vestales de Satan, dont je m'occuperai ailleurs avec plus de développements.

La sœur Mohovarut, de Bénarès, citée par M. A.-C. De la Rive dans son ouvrage *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle* (page 715), était une Cyprienne, avant de devenir la compagne favorite du F∴ Hobbs.

Enfin, il y a lieu, je le répète, de considérer que les Cypriennes, dans la salle du Nuptorium, sont épousées par les démons qui leur apparaissent. C'est donc bien une congrégation tout à fait diabolique, démoniaque, que l'ordre des *Godlike-Enchantress*.

Docteur BATAILLE.

L'ESPRIT NOUVEAU

Nous trouvons, sous ce titre, dans la *Semaine Religieuse de Grenoble*, une lettre de Mgr Fava, qui nous paraît pleine d'intérêt et de lumière.

La voici :

Un ministre français vient de le nommer en pleine Chambre française, et sa parole fait en ce moment le tour du monde. Applaudie des uns,

la risée des autres, elle est parvenue aux oreilles du Pontife Romain, dont elle a touché le cœur. Car elle répond à un désir de beaucoup d'âmes de bonne volonté, qui, de par le monde, sont lasses d'être gouvernées par le *vieil esprit*.

Parole est semence ; elle porte des fruits selon sa nature. Celle-ci est bonne en elle-même. La terre de France, où elle tombe, n'est pas mauvaise, au fond. On peut donc en attendre de bons fruits, si l'homme ennemi ne ravage pas le champ du père de famille.

L'esprit nouveau !

Souvent nous l'avons appelé de toute l'ardeur de notre âme, en relisant le psaume 103[e] du prophète royal, où se trouvent ces mots pleins de divine espérance : « Vous enverrez votre Esprit, et ce qui était mort revivra ; vous renouvellerez, Seigneur, la face de la terre. »

Qu'est-ce donc qui est mort ou se meurt parmi nous ? — La foi chrétienne, mère des bonnes mœurs, avec la charité, source de tous les biens surnaturels, fille elle-même de l'Esprit-Saint, qu'il faut rappeler parmi nous.

Car le Ministre l'a bien dit : le vieil esprit fait la guerre à l'Eglise catholique, — dont l'Esprit Nouveau est l'âme. — Vienne celui-ci ! Arrière l'autre ! et toutes les âmes chrétiennes ont tressailli de bonheur, et tout ce qui appartient à la Franc-Maçonnerie s'est irrité.

Nous ne voulons faire peine à personne. Notre devoir est de défendre la vérité ; nous le remplissons pour Dieu et la patrie, par amour de nos frères, en général ; et nos frères, ce sont les hommes sans distinction aucune.

Eh bien ! nous disons : *La Maçonnerie, voilà l'ennemi !*

L'Esprit nouveau, qui est l'âme de l'Eglise catholique, christianise le monde et le civilise, depuis qu'on l'a vu descendre au Cénacle, sur la tête des Douze, qui ont porté le nom de Jésus et son amour à tout l'univers.

L'esprit mauvais, le vieux tentateur, qui fut homicide dès l'origine, s'était incarné, en quelque sorte, à cette époque, dans cet homme néfaste, père de tous les impies qui ont paru au cours des siècles chrétiens, Simon le mage. Il précédait Pierre partout où il allait, débitait sa synthèse à tout venant, synthèse faite de panthéisme indien et de parodie satanique de nos dogmes chrétiens, qu'il avait appris du diacre Philippe et de saint Pierre lui-même. Que dit cette synthèse ? « Je suis la science, *la Gnose*, la science par excellence. Ecoutez-moi : *eritis sicut dii*, vous serez comme des dieux. Haine au Christ ! C'est l'homme qui est Dieu. Il n'y a rien au-dessus de l'homme. » Et, brodant sur ce panthéisme oriental des fables à sa façon, il jetait dans les esprits l'orgueil qui l'avait perdu, et perdu Satan son maître, le vieil esprit, follement amoureux de commandement et d'indépendance.

Le temps, qui a raison de tout, excepté de la vérité et de l'erreur, — de Dieu qui est éternel, et de Satan qui est immortel, — le temps n'a rien changé à ce combat de Pierre et de Simon le mage. Il se continue de nos jours, avec cette différence que Pierre s'appelle : l'Eglise catholique, et Simon le mage : la Franc-Maçonnerie.

La Franc-Maçonnerie !

Quand nous arrivâmes, ici, à Grenoble, nous l'avions rencontrée sur tous les rivages de l'Orient et de l'Occident, toujours la même : *Haine au Christ.* C'est elle qui, dans les colonies anglaises et françaises, était l'adversaire de l'Eglise catholique et de la France, nous suscitait mille obstacles et neutralisait notre action. Unie aux protestants, elle achetait les âmes et les livrait à Satan.

Notre parole étonna notre peuple : on ne comprenait pas notre insistance. Et quand nous disions : Messieurs, prenez-y garde ; la Maçonnerie travaille à la façon de la taupe, *sicut talpa*, on nous regardait pour le moins comme ayant une idée fixe. Aujourd'hui, on voit à découvert que la Maçonnerie sectaire tient tous les gouvernements et les meut à son gré, surtout chez les nations catholiques.

Qu'y fait-elle donc ?

Un jour, dans nos missions, nous fûmes appelé à exorciser une personne que Satan tourmentait. Nous avions à peine commencé les prières de l'exorcisme, qu'une main crispée voulut se saisir du crucifix que nous tenions dans la nôtre, afin de le briser. Il fallut un commandement absolu, au nom de Jésus-Christ, pour arrêter Satan.

Saisir le crucifix et le jeter à la voirie, aux lieux secrets ; arracher la foi des esprits, et la charité, l'amour de Jésus-Christ, des cœurs ; faire la nuit sur la Religion et porter la mort en tous lieux, par l'impiété ; corrompre la femme et l'enfant ; avilir le sacerdoce ; rêver de détruire la Papauté, et, en attendant, ruiner les catholiques par tous moyens, voilà, en résumé, ce que fait la Franc-Maçonnerie.

On parle des Juifs : les Juifs sont ennemis du catholicisme, c'est vrai. Mais si les Juifs ne trouvaient pas sous la main les Francs-Maçons, pour servir leurs desseins, nous ne les verrions pas si ardents à combattre l'Eglise, qui les a protégés, quand ailleurs on les mettait à mort.

La Maçonnerie, voilà notre véritable ennemi. Et notre honorable Ministre l'a bien compris, quand il a osé, avec un courage qui nous a ravi, affirmer qu'il n'était pas franc-maçon.

Quand nous acceptâmes publiquement la forme républicaine, nous eûmes soin d'ajouter : MAIS NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE GOUVERNÉS PAR LA FRANC-MAÇONNERIE.

Nous avons cependant ce malheur, encore aujourd'hui, malgré notre Gouvernement ; témoin cette parole : *l'esprit nouveau arrive*.

Allons-nous cesser d'être attaqués, taquinés et ruinés ? Va-t-on nous rendre la liberté ? Est-ce que le Concordat sera désormais mieux respecté ? Est-ce que les articles organiques, en ce qu'ils ont de favorable à l'Eglise, seront mis à exécution ? Ainsi, par exemple, l'article 61 desdits articles porte : « *Il sera créé autant de succursales qu'il en sera besoin* », et, depuis dix ans, peut-être davantage, pas un centime n'est porté au budget à cette fin : c'est injuste et déloyal.

Tant que la Franc-Maçonnerie nous gouver-

nera, nous n'avons rien à espérer. Aussi prions-nous le Gouvernement de veiller aux projets de la secte, votés dans ses convents.

Nous n'avons point manqué de les faire connaître chaque année, et plusieurs de nos collègues dans l'épiscopat nous ont invité à élever la voix plus haut, encore plus haut. Nous obéissons. Aux intéressés maintenant d'agir, de parler et de protester hautement avec nous.

Comme l'a fait sentir Mgr d'Hulst, il y a encore des lois, en France, et un Conseil d'État. Invoquons-les, et si la Franc-Maçonnerie nous y poursuit, nous aurons au moins *délivré notre âme*, en brûlant jusqu'à notre dernière cartouche.

D'aucuns diront, en lisant ces quelques pages, que nous voyons la position bien autre qu'elle n'est.

C'est vrai, répondrons-nous : elle est pire encore. Malheur aux nations catholiques : France, Espagne, Italie surtout ! Ne voyez-vous pas que le vieux tentateur, l'orgueilleux tombé du Ciel, a acheté à beaux deniers un palais à Rome, et qu'il s'y est logé avec les siens, attendant la mort du Vicaire de Jésus-Christ ? C'est vrai, on proteste contre son représentant, qui s'est déclaré le chef de la Franc-Maçonnerie universelle ; mais le diable, leur chef, est plus fort qu'eux tous ensemble : il doit se plaire à Rome, il y restera. Quoiqu'il en soit, disons quelque chose de cette protestation, appelée en style maçonnique *Voûte de protestation*.

DEI OPTIMI MAXIMI AD GLORIAM

Aux Très Illustres, Très Puissants et Très Eclairés Frères en Notre Divin Maître Excelsus Excelsior, composant, à titre d'Anciens et membres inamovibles, le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites ;

A tous les Nobles Seigneurs Grands Maîtres, présidant les Parfaits Triangles des Mages Elus ;

A tous les Vrais Elus et Parfaits Initiés, ayant la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666, Mages Elus et Maîtresses Templières de la Digne Révélation, ainsi qu'aux Chevaliers Kadosch du Palladium et Chevalières Elues Palladiques, répandus sur la surface du globe.

Salut sur tous les points du triangle !
Santé ! Stabilité ! Pouvoir ! etc.

Chacun peut comprendre que le dieu très bon, très grand des Palladistes, n'est autre que *Lucifer*, et ses sujets : les *Lucifériens*.

Notre divin Maître ! ! ! Voilà comment ils l'appellent ! C'est vrai : le diable est le singe de Dieu.

Quels titres et quelle consommation de lettres majuscules !

Chacun a nommé Lemmi, qui est parvenu à transporter de Charleston (Amérique), à Rome, le siège central de la Maçonnerie universelle, qui est peut-être le corps dont l'Antechrist sera le chef, pourront dire les amateurs ou faiseurs de prophéties.

Pour nous, nous aimons à réciter le *Veni, Creator Spiritus* et le *Veni, Sancte Spiritus*, avec la ferme espérance que l'Esprit de Dieu éclairera les âmes pour qu'elles reconnaissent de plus en plus, en Jésus-Christ, leur roi éternel et divin Maître.

A cette fin, nous venons de publier un catéchisme dit : *Catéchisme apostolique*, où nous exposons ce qu'ont fait pour l'humanité : 1° Le Père ; 2° le Fils ; 3° le Saint-Esprit.

Grand nombre de personnes nous en ont écrit. Voici un extrait d'une lettre à nous adressée par un laïque, Maître par sa haute position et son grand savoir :

« Il y a bien longtemps que je pense et dis que les Evangiles, la vie, les actes, les paroles de Jésus, devraient être presque l'unique terrain de la parole évangélique. C'est par là que s'est fondée la Religion ; c'est par là qu'elle a chance de reconquérir dans les foules son domaine usurpé. Or, avec le *Credo* comme cadre, vous avez fait tout votre livre. Cette nourriture, légère et forte, ira à tous ; elle sera assimilée et fécondera tout esprit de bonne volonté... »

L'auteur de cette lettre a compris que Jésus est la vie des âmes, et il désire qu'on le connaisse, qu'on l'aime, qu'on s'attache à Lui : les Francs-Maçons savent aussi que Jésus, ce mort d'il y a dix-neuf siècles, vit et règne toujours dans les âmes de bonne volonté. Leur dessein est de détruire son empire sur les cœurs, par tous les moyens. On peut dire d'eux, comme sainte Thérèse des damnés : « *Les malheureux, ils n'aiment pas.* »

Advienne donc le Règne de l'Esprit nouveau, et, par Lui, le Règne de Jésus-Christ !

† AMAND-JOSEPH, *Evêque de Grenoble.*

Crise de la Haute Maçonnerie

Sous ce titre, notre vénérable ami M. le chanoine Mustel vient de publier un très intéressant article dans la *Revue Catholique de Coutances* (n° du 6 avril), nous devançant ainsi au sujet de ce que nous avions à dire relativement à l'intervention des maçons de Leipzig.

Nous allons donc reproduire cet article, et nous le compléterons par nos renseignements personnels.

« Comme l'avait bien prévu Mgr Fava, écrit M. le chanoine Mustel, le Diable, qui « doit se plaire à Rome », « y restera » dans la personne de son représentant suprême, en dépit des révoltes et des protestations qui ont accueilli l'élection frauduleuse d'Adriano Lemmi. Celui-ci triomphe, en somme et en définitive, non pourtant sans éprouver quelques ennuis et savourer quelques déboires.

« Nous venons de recevoir, sur le dénouement de la lutte, des renseignements sûrs, qu'aucune autre publication ne donnera avant nous.

« Nos lecteurs se rappellent la *Voûte de Protestation* que nous avons insérée en supplément le 2 mars dernier. A ce moment, les représentants de 26 Grands Triangles palladiques sur 77, réunis à Londres, protestaient énergiquement contre les votes émis le 20 septembre, à Rome, au Palais Borghèse. Ils constituaient un comité permanent de protestation en Angleterre, et ils espéraient que les 17 autres Grands Triangles qui s'étaient prononcés (dans les réunions pré-

paratoires) pour le maintien de Charleston comme capitale du Lucifériauisme et contre les intrigues de Lemmi se joindraient à eux pour casser l'élection de celui-ci. Sophie Walder, chargée de négocier avec eux un arrangement, n'avait pu obtenir d'entrer en pourparlers.

« Depuis, le vieux Findel, un des chefs les plus écoutés de la Franc-Maçonnerie universelle, d'accord avec les Palladistes de Leipzig, proposa une transaction, dont voici les grandes lignes :

« Charleston reste la Ville Sainte (!!!) de Lucifer, une Mecque satanique, conserve le Palladium, ou le Baphomet original des Templiers (?), et le Souverain Directoire Administratif y est transféré de Berlin, mais reconstitué sur de nouvelles bases et avec des pouvoirs plus étendus.

« Rome devient le Siège du Pouvoir Dogmatique Suprême, la Capitale, le siège du Khalifat infernal. Lemmi, khalife ou pape de la religion maçonnique, a un espèce de secrétaire d'Etat ou de grand-vizir chargé du Pouvoir Exécutif ou de l'action politique; de sorte que le Souverain Directoire Exécutif disparaît, absorbé par le Souverain Directoire Dogmatique. Le chef, sous la dépendance de Lemmi, de ce pouvoir, se nomme, comme nous l'avons dit, Umberto dal Medico.

« Mais si Lemmi paraît, de ce côté, recevoir un accroissement de pouvoir, d'un autre il perd beaucoup plus qu'il ne gagne, parce que le maniement des finances (un budget de quarante millions), qui appartenait complètement à Albert Pike et à Georges Mackey, le Souverain Directeur Dogmatique démissionnaire, lui est enlevé ; — et il y tenait beaucoup. — Les fonds seront gérés par le Souverain Directoire Administratif. Lemmi recevra une *liste civile*, en dehors de laquelle il n'aura pas la distribution des fonds, qui seront répartis par une commission qu'éliront les quatre grands Directoires centraux de Naples, Calcutta, Washington et Montevideo.

« La transaction va être acceptée, sinon par tous, au moins par presque tous les Chefs du Palladisme, Rite Suprême et Souverain de la Maçonnerie Universelle. Il faudra subir Lemmi ou sortir des triangles ou des loges.

« Puissent ceux que l'indignité du nouveau Chef écœure trouver dans leur répugnance pour ce personnage, qui représente si bien Celui qui est homicide et menteur dès le commencement, une source de sérieuses réflexions et, avec la grâce de Dieu, le choc décisif qui les détermine à brûler ce qu'ils ont adoré et à adorer ce qu'ils ont brûlé, abhorré et profané. Il est à craindre, hélas, que le nombre soit petit de ceux qui se convertiront. Cependant, c'est une occasion propice de prier pour eux.

« La transaction imaginée par les Palladistes de Leipzig plaît beaucoup à Findel, qui trouvait lourde et absorbante la charge qu'il avait comme l'un des deux officiers en permanence du Suprême Directoire Administratif. Elle satisfait aussi les Triangles anglais, mécontents que les dissidents eussent établi en Angleterre le Comité de Protestation. Bref, l'accord va se faire.

« Cependant, il y a des lézardes et des craquements de mauvais augure dans l'édifice maçonnique. Dès 1889, un nombre considérable de loges italiennes avaient fait schisme et s'étaient constituées en fédération indépendante. Comme les ateliers qui dépendent en France de la Grande Loge Symbolique, dont le Président est cette année le F∴ Mesureur, elles ne confèrent que les trois premiers grades. La *Revue Mensuelle du Diable* a publié, dans son numéro de février, les constitutions promulguées par cette Puissance maçonnique dissidente ou plutôt révoltée, à la suite de la réunion des délégués « dans la vallée de Palerme », les 27, 28, 29 et 30 mai 1889. En voici le préambule qui trouve ici sa place :

« Les Francs-Maçons italiens voulant s'affranchir du « joug tyrannique de l'autorité romaine incarnée dans « la personne d'Adriano Lemmi, illégalement délégué « à la suprême direction de l'Ordre de l'Italie (1).

« Considérant que Lemmi et consorts ont frauduleu- « sement violé les lois de l'Ordre Maçonnique, com- « prises et exprimées dans le mot triangulaire, base et « fondement de la Franc-Maçonnerie : *Liberté, Frater- « nité, Egalité*, soit en faisant servir la grande famille « à leurs ambitions personnelles, soit en la transfor- « mant en vulgaire boutique, et en en reniant conti- « nuellement les vues élevées et humanitaires et en « en falsifiant le but final... »

« Le vote du 20 septembre dernier a produit une scission bien plus grave, non plus dans les rangs des Loges, mais parmi les Suprêmes Conseils de 33es∴ du Rite Ecossais, et c'est encore de Palerme que le coup est parti.

« Nous avions remarqué l'annonce de cette nouvelle rébellion dans le même numéro de la même publication, où un correspondant du docteur Bataille, qui signe *Antibaph II* et qui n'a pas encore rompu, du moins publiquement, avec les Loges, publiait ceci :

« Donc, un Congrès de hauts dignitaires du Rite « Ecossais Ancien et Accepté vient de se tenir à « Palerme. On y a arrêté et discuté les mesures à « prendre pour soustraire à l'autorité de Lemmi-Simon « ceux des Maçons italiens qui veulent faire acte d'in- « dépendance. Comme conclusion des débats, on a « décidé de « créer en Italie autant de Suprêmes Con- « seils qu'il y avait d'Etats alors que la Péninsule « n'était pas composée à unité. »

« Ainsi, on a fondé tout d'abord : le Suprême Conseil « pour l'ancien royaume de Naples, siégeant à la « vallée du Sebeto (Naples); le Suprême Conseil pour « l'ancien grand duché de Toscane, siégeant à la vallée « de l'Arno (Livourne); et le Suprême Conseil pour la « Sicile, siégeant à la vallée de l'Oreto (Palerme). Tous « ces Suprêmes Conseils maintiendront le Rite Ecossais « Ancien et Accepté. »

« Antibaph II donnait ensuite le nom des représentants de ces trois Suprêmes Conseils, 27 au total, tous 33e. Puis après avoir nommé le grand-maître du Suprême Conseil de la Vallée de l'Oreto, Paolo Figlia, « député au Parlement italien et l'un des adversaires de Lemmi dans la Maçonnerie de notre péninsule, » il ajoute :

« Le frère Paolo Figlia est un homme d'action, très « énergique, d'une éloquence entraînante. Il a fait res-

(1) Il ne s'agit pas ici de la direction dogmatique de la Maçonnerie universelle, que Lemmi ne possédait pas, ni même de la direction politique universelle, dont les Loges ne le savaient pas investi et ignoraient l'existence, mais de la direction du Rite Ecossais italien dont Lemmi était Grand-Maître.

« sortir quelle honte ce serait pour les Ateliers maçon-
« niques qui accepteraient les faits du 20 septembre
« dernier. Sur sa proposition, des félicitations ont été
« votées par le Congrès pour les hauts-maçons, qui ont
« vaillamment donné l'exemple d'une honnête indé-
« pendance. »

« Or, samedi dernier, nous recevions un journal de Palerme, *il Giornale di Sicilia*, numéro du 21 mars, dans lequel nous lisions un entrefilet dont voici la traduction :

FÉDÉRATION MAÇONNIQUE

« On nous communique la nouvelle que la Fédération « italienne peut être annoncée comme un fait accompli, « les traités entre les différentes Vallées étant conclus « et imprimés, et que les grands maîtres des Suprêmes « Conseils Régionaux fédérés ont nommé grand-maître « de la Fédération italienne, pour cinq ans, l'hon. « Paolo Figlia, à la Vallée de l'Oreto.

« En outre, une grande réunion maçonnique aura lieu « à Palerme pour célébrer la signature du traité de la « Fédération et la nomination du grand-maître général.

« A cette dite réunion prendront part le Suprême « Conseil de cette Vallée, avec les six loges qui en « dépendent, celui de la Vallée de l'Arno, celui de la « Vallée du Sebeto, celui de la Vallée du Simeto et les « chapitres de Gênes et de la Spezia, avec les corps qui « en dépendent. »

« Les renseignements donnés de Rome le 20 février se trouvent ainsi confirmés et complétés. Aux trois vallées désignées primitivement se sont ajoutés celle du Simeto (petite rivière qui arrose Catane) et les chapitres de Gênes et de la Spezia. Les États romains, la Lombardie, la Vénétie et le Piémont ne fournissent aucun appui à ce schisme maçonnique, jusqu'à présent du moins. Et c'est la Sicile, pays de Crispi, l'ami intime de Lemmi, qui est le foyer de la révolte contre le nouveau Pape maçonnique.

« Le triomphe de celui-ci serait-il par hasard le principe de la dislocation de cette Eglise de Satan, dont les *forces motrices* se trouvent enfin dévoilées aussi bien que les doctrines effroyables et le culte démoniaque ?

« C'est à Rome qu'est la Pierre contre laquelle tout ce qui la heurte se brise infailliblement. »

A notre tour, faisons connaître les informations que nous avons reçues depuis la publication de cet article de M. le chanoine Mustel.

C'est tout à fait dans les derniers jours de janvier que deux membres du Comité de Permanence de la Protestation, le F∴ Palacios et la S∴ Vaughan, quittèrent Londres pour se rendre à Berlin, où siégeait encore le Souverain Directoire Administratif, afin de faire une opposition maçonnique, dans toutes les règles, avec l'autorisation du Sérénissime Grand Collège de Charleston, à n'importe quel versement de fonds entre les mains du F∴ Lemmi. Les deux délégués américains firent un court arrêt à Hambourg : ils y étaient certainement le 30 janvier ; car, ce jour-là, ils furent reçus par le Souverain Conseil Patriarcal qui siège dans cette ville au local maçonnique dit de Melchisédech, et qui est le centre directeur des loges secrètes israélites. Palacios et miss Vaughan demeurèrent à Berlin environ quinze jours ; c'est du 5 au 16 février qu'ont eu lieu, si nous sommes bien renseignés, les échanges de vues entre les hauts-maçons relativement à la crise.

A ce moment, se place l'intervention des triangles allemands et notamment du Parfait Triangle de Leipzig, sous l'impulsion du vieux Findel. Palacios et miss Vaughan séjournèrent une huitaine de jours à peine à Leipzig et en partirent dans les derniers jours de février, annonçant qu'ils retournaient à Londres.

Nous indiquons cet itinéraire, parce qu'il nous paraît avoir une certaine importance ; il pourra servir à guider plus tard les écrivains qui auront à étudier l'histoire de cette crise exceptionnelle de la haute-maçonnerie. Nous l'indiquons aussi, afin de rectifier définitivement les erreurs qui ont été commises par plusieurs de nos confrères. Ainsi, le *Gaulois* représentait miss Vaughan comme ayant regagné les Etats-Unis après sa station de fin décembre à Paris ; c'est une erreur absolue ; nous pouvons affirmer, de la façon la plus certaine, que la grande-maîtresse de New-York n'a pas quitté l'Europe depuis les mémorables évènements du Palais Borghèse, et que le nid coquet que la célèbre luciférienne possède à l'avenue Columbus est vide de sa maîtresse depuis maintenant neuf mois ; c'est certainement la plus longue absence de miss Diana, et il faut qu'elle soit bien enflammée de colère contre Adriano-Simon pour avoir déserté ses pénates pendant tant de temps.

A Berlin, les séances ont été fort orageuses, au local de Dorotheenstrasse. A l'une d'elles, il y eut voies de fait, au cours d'une violente discussion entre les FF∴ Palacios et Justus Hoffmann, ce dernier étant partisan acharné de Lemmi.

Les promoteurs de la transaction fournirent les arguments suivants :

En vérité, les protestataires avaient raison de se plaindre de ce que la nouvelle situation donnait à l'Europe la réunion des trois plus hauts pouvoirs de l'Ordre et privait l'Amérique de tout Souverain Directoire, alors que les contributions des ateliers du Nouveau-Monde constituent la plus grande part de la richesse de la haute-maçonnerie. Mais il serait possible de remédier à cette apparente injustice, en supprimant le Souverain Directoire Administratif de Berlin, ou, pour mieux dire, en le transférant à Charleston.

Findel, appuyant ce premier point de l'argumentation des FF∴ conciliants, ajouta que l'on pourrait même fondre la direction de l'action politique dans la suprême direction dogmatique, et qu'il n'y avait pas besoin de deux Souverains Directoires (le Dogmatique et l'Exécutif) à Rome. Cette opinion prévalut à Leipzig, lors de la rédaction définitive du projet

à soumettre au plébiscite des triangles. Il fut donc décidé que l'ancien Souverain Directoire Exécutif de Rome serait transformé en simple sous-directoire, sous la dépendance immédiate et directe du Chef Suprême.

Les partisans de la transaction avaient été touchés de l'argument du Gomor des protestataires, c'est-à-dire du danger de transporter les archives, ainsi que le Palladium et les autres « saintes choses », dans une ville où un bouleversement politique peut se produire en cas de grande guerre européenne. C'est dans ce sentiment que les FF.·. conciliants proposèrent de consacrer Charleston à jamais « Ville Sainte du Palladisme ». Il s'ensuivit aussi que, pour ces divers motifs, le nouveau Souverain Directoire Administratif, passant à Charleston, serait réorganisé sur d'autres bases et aurait un nouveau mode de fonctionnement. L'ancien système de fonctionnement a été expliqué par M. le docteur Bataille (premier volume du *Diable au XIXe Siècle*, pages 348 et suivantes).

D'autre part, les hauts-maçons allemands donnèrent complètement tort aux délégués américains en ce qui concerne l'avis, émis par eux, que l'on aurait dû tenir à Rome deux séances du Convent Souverain, au lieu d'une séance unique. C'est cette partie de la Voûte de Protestation qui a été le plus vivement discutée.

La Constitution fondamentale du Palladium, dirent les FF.·. allemands, a été faite par le F.·. Albert Pike et acceptée par les triangles successivement fondés, et cela à une époque où personne ne prévoyait que la direction suprême pourrait être transférée en Europe. Si le F.·. Georges Mackey avait donné simplement sa démission, sans qu'il fût question de porter à Rome la Chaise Dogmatique du Palladium, l'élection de son successeur eût dû nécessairement se faire par les soins du Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, ceux-ci ayant à faire leur choix à l'unanimité (ainsi que la Constitution l'ordonne), et, dans le cas où ils ne fussent pas parvenus à se mettre d'accord, il eût fallu procéder comme il est dit dans le Théla des FF.·. protestataires. Mais ce n'est pas ce cas qui s'est présenté. La réunion du Convent Souverain, au lieu d'être la conséquence de l'impuissance du Sérénissime Grand Collège à élire le Chef Suprême, a été le fait du vote préalable des triangles sur la question de discuter *à Rome* s'il y avait lieu de transférer la Chaire Dogmatique dans cette ville ; la démission du F.·. Albert-Georges Mackey a suivi, et non précédé, le décret de convocation du Convent Souverain. Si les FF.·. aujourd'hui protestataires avaient entendu faire procéder à l'élection du Chef Suprême par le Sérénissime Grand Collège en cas de vote du transfert, ils auraient dû, dans les réunions préparatoires des provinces triangulaires, proposer et faire adopter une motion tendant à ce que le Convent souverain se tint *à Charleston*, et non à Rome ; mais ils n'ont fait aucune motion de ce genre, tellement ils croyaient au maintien du *statu quo*.

C'est là-dessus que la discussion s'envenima, le F.·. Palacios et la S.·. Vaughan soutenant que la majorité des provinces triangulaires était acquise au maintien du *statu quo*. Les FF.·. allemands répondirent que le scrutin du 20 septembre avait prouvé le contraire, et qu'il n'y avait pas à y revenir. Les délégués américains réclamèrent, en entrant dans des détails sur les faits avancés par l'avant-dernier alinéa du Théla de la voûte de protestation (les quatorze délégués souverains tombés malades au moment de se mettre en route pour Rome). Ils citèrent plusieurs exemples fort significatifs, entre autres celui de la S.·. Romula Sanchez, inspectrice générale en mission permanente pour les relations générales de l'Uruguay et de la République Argentine, qui, élue déléguée par sa province triangulaire, a été atteinte, huit jours avant de s'embarquer, d'une indisposition subite, très grave et absolument inexplicable, et qui a dû être remplacée à l'improviste par la S.·. Carmen Blanco, de Buenos-Aires (1). Hoffmann, qui a le langage très sec, déclara, d'un ton insolent, que les adversaires de Lemmi devraient avoir la pudeur de ne pas insinuer que des crimes avaient pu se commettre, et que « la mort inattendue du F.·. Philéas Walder était bien plus incompréhensible que quelques diarrhées » (*sic*). Miss Vaughan, de s'écrier qu'Hoffmann calomniait cyniquement, que le vieux Walder était venu à Rome malade, que cela pouvait être attesté par tous les délégués présents. Palacios, hors de lui, se jeta sur le grand-maître du *Lotus Saint-Frédéric* et le souffleta ; il fallut les séparer, et la tenue se termina dans un tumulte inexprimable.

Enfin, à une réunion ultérieure, les FF.·. allemands maintinrent que la scission du Convent Souverain en deux séances, avec intervalle de onze jours, eût été logiquement impossible ; car, dirent-ils, les soixante-dix-sept délégués n'auraient pu séjourner si longtemps à Rome sans trahir ainsi par leur fréquentation du Palais Borghèse le secret du mandat de la haute-maçonnerie ; les FF.·. incomplètement initiés auraient, cela eût été fatal, deviné sans peine le vrai motif de leur présence.

Ces dernières observations furent trouvées justes par les hauts-maçons à qui la cause

(1) Ce fait de la subite et mystérieuse maladie de la S.·. Romula Sanchez a été signalé par M. de la Rive dans son volume *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle*, page 713.

des protestataires était encore sympathique.

Le délégué de Findel aborda la question des objections relatives à la probité de Lemmi. Il dit qu'on était en présence d'affirmations et de dénégations aussi formelles d'une part que de l'autre ; que cette question n'aurait pas dû être examinée en dehors des triangles ; que les accusations des maçons italiens indépendants étaient le fait de FF∴ indisciplinés, dont le but principal était de rompre l'unité maçonnique italienne si péniblement réalisée par Lemmi, et que cela était sa gloire (*sic*) ; que, quant à la condamnation profane (jugement correctionnel de Marseille), Lemmi déclarait qu'elle s'appliquait à un homonyme et qu'à l'époque où elle fut prononcée il se trouvait à Constantinople, directeur d'une maison de commerce en affaires maritimes. Le défenseur de Lemmi fit un grief à la S∴ Vaughan d'avoir, lors de son séjour à Paris (dans la seconde quinzaine de décembre 1893), frayé avec des ennemis déclarés de la franc-maçonnerie, dans le but de provoquer un scandale et d'ameuter la presse jésuitique contre l'élu du Convent du Palais Borghèse.

Miss Vaughan répondit que les actes d'improbité d'un maçon indigne n'avaient pas à être protégés par le secret maçonnique ; que le serment de discrétion ne s'appliquait pas à des faits de cette nature ; qu'elle était prête à crier encore à toute la terre l'indignité du sieur Adriano Lemmi ; et qu'elle se retirerait définitivement et complètement de la franc-maçonnerie plutôt que d'avoir à obéir aux ordres d'un voleur.

On eut grand peine à calmer la grande-maîtresse de New-York.

La conséquence de cette discussion orageuse fut que les FF∴ promoteurs de la transaction émirent une proposition nouvelle : pour couper court aux défiances, on n'aurait, dirent-ils, qu'à donner au Souverain Directoire Administratif la gestion des fonds de la haute-maçonnerie ; chaque année, une commission serait élue par les 4 Grands Directoires Centraux de Washington, Montevideo, Naples et Calcutta, et règlerait le budget.

A Leipzig, lorsque cette proposition fut reprise et formulée pour être soumise à l'approbation des triangles, on consulta, par télégraphe, les membres de l'ancien Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, maintenus honoraires *ad vitam*, et ceux-ci ayant approuvé ce mode de conciliation firent connaître qu'ils avaient délibéré de ne pas s'opposer à un arrangement raisonnable. La rédaction, adoptée par les FF∴ allemands et aussitôt sanctionnée par les FF∴ anglais consultés à leur tour, porte : « Le Chef Suprême, Souverain Pontife de la haute-maçonnerie, recevra, du Souverain Directoire Administratif, seul dépositaire des fonds centraux, une somme annuelle de 300.000 dollars, sur laquelle il est 60.000 dollars dont le Chef Suprême n'aura pas à rendre compte. Pour le reste, soit 20.000 dollars par mois, il devra en justifier l'emploi, effectué dans l'intérêt de la haute propagande. Au cas où cette allocation ne lui suffirait pas, ses frais extraordinaires lui seraient remboursés, une fois son compte vérifié et approuvé par la commission du budget central. » C'est donc une liste civile d'un million 500,000 fr. par an qui a été votée à Adriano Lemmi. D'autre part, il a été décidé qu'une rente viagère de 60,000 dollars (300.000 francs) serait servie à Georges Mackey, à titre de retraite.

Telles sont les bases de l'accord proposé par les hauts-maçons allemands, avec l'approbation des hauts-maçons anglais.

Il est évident qu'au point de vue de la gestion des finances et de la conservation du prestige mystique de Charleston, cette combinaison donne satisfaction à la haute-maçonnerie de l'Amérique du Nord, la plus importante du globe. Dans la grande majorité des triangles, on loue maintenant avec enthousiasme l'habileté du vieux Findel. Le sentiment dominant chez les Palladistes avait été le chagrin de voir l'œuvre d'Albert Pike compromise par le second scrutin du 20 septembre 1893 ; parmi les protestataires même, on se résignait à la rigueur au résultat du premier scrutin (le transfert à Rome du siège suprême), car on ne doutait pas d'obtenir des compensations pour Charleston ; mais ce que les protestataires se refusaient surtout à admettre, c'est qu'une autorité si absolue fût remise entre les mains d'un homme tel que Lemmi, sans aucun contrôle, puisqu'il avait eu la rouerie de distribuer entre dix pays différents, les nominations des membres du nouveau Sérénissime Grand Collège.

La combinaison Findel arrange tout. « La malhonnêteté de Simon n'est plus à craindre, et c'est l'essentiel, » a dit le F∴ Alexander Graveson, lorsqu'il a reçu communication du texte définitif du projet de conciliation rédigé à Leipzig.

Palacios a déclaré qu'il se soumettrait, si le plébiscite des triangles, qui va avoir lieu dans le courant de mai, ratifiait le nouveau Statut fondamental du Palladium, œuvre des hauts-maçons allemands.

Quant à miss Vaughan, beaucoup maintenant lui jettent la pierre ; on l'accuse d'avoir ébruité le schisme, et, par conséquent, d'être cause que l'organisation de la haute-maçonnerie est connue ; on exagère les relations qu'elle a eu passagèrement avec quelques catholiques; bien qu'elle n'ait jamais parlé que

de ce qui a trait à Lemmi au point de vue personnel et uniquement en ce qui concerne son improbité, on prétend, on soutient que c'est elle qui a renseigné la presse catholique sur tout ce que celle-ci a publié. Sophia lui a écrit de Bruxelles une lettre ironique dans laquelle elle l'engage à aller rejoindre Barbe Bilger au Bon-Pasteur de Nancy.

Parmi les accusations portées contre miss Vaughan, il en est une que nous savons être pertinemment fausse. On lui attribue la communication qui nous a été faite de la Voûte de Protestation ; or, nous pouvons attester, aussi bien le docteur Bataille que son collaborateur chargé des relations maçonniques, que ce n'est pas de la grande-maîtresse de New-York que nous avons tenu ce document, que ce n'est pas elle qui nous l'a fait remettre ni directement ni indirectement. Mais notre témoignage, nous le savons bien, serait récusé, si miss Vaughan y faisait appel, et l'on comprend que nous n'avons pas à dire comment et par qui nous nous sommes procuré ladite voûte.

Une bonne fois, nous déclarons à Lemmi et à ses compères qu'il perd son temps à vouloir découvrir nos différentes sources d'informations. Nous n'avons pas bronché, quand il nous a suscité, par son agent Moïse Lid-Nazareth, la campagne de mensonges et d'attaques perfides que le public catholique connaît et qui a misérablement échoué. On a, dans les journaux où Moïse est écouté comme un oracle, nié l'authenticité des révélations du docteur Bataille ; on les a traitées d'impostures ; on les a tournées en dérision. Le but était de froisser le docteur dans son amour-propre, de le blesser dans son honneur, de le piquer au vif, pour l'obliger à démasquer ses batteries. Mais le piège était trop grossier ; le docteur ni ses amis n'y sont tombés ; ils laissent au temps le soin de démontrer l'exactitude de leurs divulgations.

Non, Lemmi, vous aurez beau vous ingénier à découvrir le moyen de nous faire sortir de notre réserve ; vous n'y parviendrez pas plus en donnant à votre agent Moïse l'ordre d'exciter quelques roquets à aboyer contre nous qu'en chargeant miss Vaughan de toutes sortes de trahisons à l'encontre du Palladisme, en l'accusant aujourd'hui d'être notre grande informatrice. Du reste, nous avons d'autant moins à la défendre, que nous savons qu'elle se moque parfaitement de vous et de vos colères ; et nous en faisons autant.

Nous savons, de source certaine, que le compère Crispi, autre trente-troisième, disait naguère « qu'il donnerait 20.000 lires pour tenir le haut-maçon faux-frère qui a communiqué au docteur Bataille le document établissant l'initiation du roi Humbert au trente-troisième degré du Rite Écossais. » Crispi, vous aussi, vous perdez votre temps. Le haut-maçon dont il s'agit est hors de votre atteinte ; il n'y a pas qu'en Italie que le document mis au jour par nous a circulé.

Mais revenons au vieux Findel, le héros du jour dans le monde des triangles. Il est l'homme « qui a trouvé le joint ». Si Lemmi n'est pas complètement heureux (il aurait voulu être le maître et distributeur arbitraire du gâteau), du moins Findel lui a sauvé la mise. Les résultats des deux scrutins du 20 septembre vont être considérés comme définitivement acquis. Simon sera donc le pape maçonnique incontesté, cela ne fait plus aucun doute ; il ordonnera, il décrètera, il dogmatisera. L'Harpagon du palais Borghèse ne pourra pas rapiner et thésauriser au gré de ses désirs, c'est vrai ; mais toutes les dépenses occasionnées par l'exécution de ses ordres et de ses encycliques seront payées par la finance centralisée au Souverain Directoire Administratif. Le forban livournais a donc raison, somme toute, de chanter victoire, pour le moment du moins. Quant aux hauts-maçons américains, puisque la caisse centrale reste à Charleston et que Lemmi n'en a pas la clef, ils se déclarent satisfaits. Laissons-les, eux aussi, à leur joie, ou, pour employer le mot de miss Vaughan, à « leur abdication » ; car la grande-maîtresse de New-York, seule ou à peu près seule aujourd'hui à protester quand même dans la haute-maçonnerie, persiste à dire que ce qui s'est passé est une honte et qu'il ne fallait pas s'incliner, le règlement du désaccord quant aux finances n'étant, à ses yeux, que la question secondaire.

Une des habiletés de Findel a été de prier la fille Walder de demeurer en repos, de ne pas faire parler d'elle, de ne pas intervenir dans les pourparlers qu'il engageait en vue de la conciliation ; il savait que Sophia, avec son caractère violent, aurait tout gâté et que sa présence aurait suffi pour empêcher même la discussion de pouvoir être abordée.

Enfin, il est bon de savoir que Findel avait un intérêt personnel à faire confirmer les résultats des scrutins du palais Borghèse, à trouver un terrain de transaction acceptable pour les hauts-maçons américains. Findel, qui était l'un des deux chefs permanents (au titre de délégué à la propagande) du Souverain Directoire Administratif de Berlin, désirait voir ce directoire supprimé ; les fonctions qui lui avaient été dévolues par feu Albert Pike et pour lesquelles il n'était pas remplaçable, en l'état de l'ancien mode de fonctionnement, l'absorbaient trop ; il était souvent obligé de négliger son journal, la *Bauhutte*, et sa ligue intramaçonnique, le *Lessingbund*, qui est en Allemagne ce que la *Maçonic Veteran Association* est aux États-Unis. D'autre part, il était

reconnaissant à Lemmi du grand honneur que celui-ci lui avait décerné dès le lendemain même de son avènement ; en effet, un des premiers actes d'Adriano-Simon fut de nommer dix membres du nouveau Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites ; il distribua ces nominations en dix pays, comme on sait, et son choix pour l'Allemagne s'arrêta sur Findel. Ceci, soit dit en passant, démontre une fois de plus que les hommes se laissent toujours prendre par les flatteries et les satisfactions d'amour-propre ; car Findel n'est nullement un cabaliste, il n'est ni lucifèrien ni sataniste ; c'est un de ces rêveurs pour qui l'Etre Suprême est indéfinissable et vague, à la fois rien et tout ; ses opinions philosophiques ne sont donc pas conformes à celles qui dominent dans la haute-maçonnerie ; eh bien, quoique n'étant pas lucifèrien, Findel est très fier d'avoir été promu « cardinal du Palladium. » Si l'élection de Lemmi avait été cassée par le plébiscite triangulaire tel que le demandait la Voûte de Protestation, tous les actes subséquents du pape du palais Borghèse eussent été annulés.

Nous n'avons plus rien à dire au sujet de ce schisme retentissant ; il faut le considérer comme ayant pris fin. Si d'autres incidents surgissaient, nous en serions informés. Nos lecteurs voient que nous sommes organisés à merveille pour pouvoir les tenir au courant.

* * *

Il nous reste à examiner ce qui se passe spécialement en Italie, dans les hauts grades de l'Ecossisme. C'est là un schisme d'un autre genre, moins dangereux que l'autre pour la Maçonnerie Universelle, mais qui atteint directement Lemmi sur le théâtre même de la lutte, dans le pays même qu'il a fait adopter pour terrain et région des grandes manœuvres antichrétiennes.

On a vu plus haut, dans l'article de M. le chanoine Mustel que nous avons reproduit, l'extrait du *Giornale di Sicilia*, duquel il résulte que les grands-maîtres des Suprêmes Conseils Régionaux fédérés, c'est-à-dire les chefs des dissidents de l'Ecossisme italien, les trente-troisièmes qui secouent le joug de Lemmi, ont élu pour cinq ans, le F∴ Paolo Figlia, député de Palerme, grand-maître général de la Fédération Maçonnique italienne.

Le Suprême Conseil de Catane (dit de la vallée du Simeto), qui s'est rallié à la Fédération est un Suprême Conseil du Rite Egyptien de Memphis réformé, constitué en juillet 1893 par des FF∴ du rite de Memphis et Misraïm qui, de leur côté, ont secoué le joug du grotesque Pessina. Cette adhésion a été possible, attendu que (les lecteurs du docteur Bataille ne l'ont sans doute pas oublié) le rite de Memphis et Misraïm a été réformé en 33 degrés, marchant de pair avec ceux de l'Ecossisme, et en outre les Frères de Catane ont réduit encore les grades à treize, le 13e degré correspondant au 33e du Rite Ecossais.

Depuis la publication de l'article de M. le chanoine Mustel, une autre nomination a eu lieu. Dans sa séance du 8 avril, le Suprême Conseil Général qui siège à Palerme, « en la vallée de l'Oreto, » et qui est la puissance suprême de la Fédération Maçonnique italienne, a nommé la S∴ Diana Vaughan membre d'honneur dudit Suprême Conseil général et Protectrice de la Fédération. Nous n'avons pas pu nous procurer, jusqu'à présent, la copie du décret conférant cette nouvelle dignité à la grande-maîtresse de New-York ; nous savons seulement qu'il est des plus élogieux pour la célèbre adversaire de Lemmi et qu'il est revêtu de signatures haut-cotées dans la maçonnerie italienne.

En revanche, nous avons réussi à nous procurer l'Acte de Concordat de la Fédération des Suprêmes Conseils italiens révoltés contre Lemmi, le Capitulaire du règlement général de cette fédération, et le Protocole de l'union du Suprême Conseil misraïmite de Catane à ladite fédération.

Nous publions ci-après la traduction fidèle de ces trois documents.

I

Acte de Concordat

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Liberté, Egalité, Fraternité

Maçonnerie Universelle — Famille Italienne

Acte de concordat de Fédération maçonnique en Italie entre les vallées du Sebeto, de l'Oreto et de l'Arno, passé dans le but de garder intègre et inaltérable en Italie le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Les deux antiques et historiques Suprêmes Conseils Grands Orients des Illustres et Puissants Frères Grands Inspecteurs Généraux Grands Elus du 33e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté de Naples et de Palerme, ainsi que le Suprême Conseil du même Rite Ecossais Ancien et Accepté pour la Toscane, dans le louable but de voir toujours plus reluire la majesté de l'Ordre Maçonnique en Italie, et d'accroître le respect dû à la parfaite observance de son rite, ainsi que pour garantir les historiques libertés régionales ; d'un commun accord, ces trois susdits Suprêmes Conseils se sont déterminés à passer entre un Concordat de Fédération Maçonnique Italienne, dans les termes et conditions qui suivent :

Art. 1er

Les Grands Inspecteurs Généraux Grands Elus du 33e et dernier grade de la Famille Maçonnique Italienne, composant les trois Suprêmes Conseils du Sebeto, de l'Oreto et de l'Arno, dans le louable but de se réunir en un seul corps, fort,

puissant et discipliné, ont établi le présent Concordat.

Art. 2

La Maçonnerie Italienne prendra le titre de Fédération Maçonnique Italienne du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

a) S'il est possible, elle aura son siège central à Rome, capitale de l'Etat ;

b) Elle formera un corps unique, mais divisé en régions, lesquelles seront représentées, dirigées et administrées par un Suprême Conseil Général ;

c) Les Suprêmes Conseils Régionaux auront une absolue et indépendante autonomie maçonnique, chacun dans sa propre vallée, où ils exerceront leurs droits maçonniques sur les Ateliers et Corps constitués dans leur propre périphérie maçonnique, laquelle sera établie par un tableau spécial.

Art. 3

La Fédération Maçonnique Italienne sera représentée à l'étranger par le Suprême Conseil Général de la Fédération, lequel sera élu par le suffrage des Frères composant les Suprêmes Conseils Régionaux et formé des mêmes éléments.

a) Le Suprême Conseil Général nommera une commission exécutive permanente, composée d'un Président et d'un vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire-adjoint, d'un Orateur et d'un Orateur-adjoint, et d'un Trésorier, lesquels conserveront leur charge durant cinq années et pourront être réélus.

b) Tous les travaux relatifs en général au bien de l'Ordre sont accomplis par le Suprême Conseil Général Fédéral, qui, d'une manière spéciale, pourvoira à la rédaction du Bulletin Officiel, choisira et enverra le mot annuel dans le solstice d'hiver, et le mot de semestre aux époques usuelles, et délivrera, en un modèle unique pour toute la Fédération, les diplômes du grade de Maître et du 33e degré.

Art. 4

Chaque Suprême Conseil Régional se composera au minimum de 9 Frères Grands Inspecteurs Généraux, et au maximum de 15, dont le Président prendra le titre de Grand Commandeur *ad vitam*.

Art. 5

Les Suprêmes Conseils Régionaux ont juridiction dans leur périphérie, et ils ne peuvent pas prendre ni accepter sous leur dépendance des Corps appartenant à un Suprême Conseil d'une autre région.

Art. 6

Chaque Suprême Conseil Régional aura un sceau particulier avec l'écusson de sa Vallée, portant les mots suivants : *Suprême Conseil Fédéral italien* de la Vallée de... ; et chacun, dans un exergue identique, le mettra à l'entête de ses actes, après les inaltérables mystiques lettres : *A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ l'U∴*, suivies du trinome : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Art. 7

Tous les Suprêmes Conseils Régionaux adopteront un tarif unique pour les taxes, médailles, bijoux et patentes de constitution, ainsi qu'il sera établi par le Suprême Conseil Général de la Fédération.

Art. 8

Il sera rédigé un Règlement (Constitutions) expressément pour l'application du présent concordat.

Art. 9

Ce traité de Fédération Maçonnique aura toute sa pleine force, aussitôt que, ayant été approuvé et signé par les Suprêmes Conseils Régionaux des Vallées contractantes, l'échange en aura été officiellement donné.

Art. 10

Après l'approbation et la signature dont il est question en l'article précédent, dans le terme de trois mois, chacune des parties contractantes en donnera connaissance à tous les Ateliers et Corps Maçonniques de sa propre dépendance. D'autre part, la Présidence du Conseil Suprême Général de la Fédération aura soin d'envoyer copie authentique du traité définitif en Amérique à la Mère-Loge Suprême Conseil du Monde, représentée par les deux Centres Généraux de Charleston et de Boston, pour se mettre en relations directes de garantie et d'amitié avec ladite autorité suprême.

II

Capitulaire du Règlement général

DE LA FÉDÉRATION MAÇONNIQUE ITALIENNE

Art. 1er

Dans chaque Région d'Italie sera constitué un Suprême Conseil des 33es du Rite Ecossais Ancien et Accepté, autonome dans sa propre circonscription territoriale.

Art. 2

Les Suprêmes Conseils, unis en Fédération Maçonnique, sont obligés de se tenir en mutuelle et intime relation d'amitié, en vertu du concordat stipulé entre eux, dès la date de leur formation.

Art. 3

Les diverses Régions Maçonniques auront réciproquement des Garants d'Amitié, qui officiellement représenteront les Suprêmes Conseils Régionaux et en traiteront les affaires réciproques.

Art. 4

Tout Garant d'Amitié d'un Suprême Conseil Régional doit faire partie de la Commission Maçonnique Fédérale, doit être Grand Inspecteur Général et membre actif du Suprême Conseil Régional auprès duquel il doit exercer le haut office de Garant d'amitié.

Art. 5

Tous les actes d'un Garant d'amitié sont considérés comme accomplis par le Suprême Conseil Régional qu'il représente.

Art. 6

Chaque Suprême Conseil Régional est auto-

nome; il est donc l'unique, absolue et suprême autorité près les Ateliers et Corps dépendants de sa juridiction.

Art. 7

Aucun Suprême Conseil Régional ne peut accepter sous sa dépendance des Ateliers et Corps constitués hors de sa périphérie Maçonnique, c'est-à-dire en d'autres régions que sa circonscription territoriale.

Art. 8

La Fédération Maçonnique Italienne reconnaît seulement, à la date de ce jour (10 novembre 1893, ère vulgaire) les Suprêmes Conseils Régionaux du Rite Écossais Ancien et Accepté : de la Vallée du Tibre, Orient de Rome; de la Vallée du Pô, Orient de Turin; de la Vallée de l'Arno, Orient de Livourne; de la Vallée du Sebeto, Orient de Naples; et de la Vallée de l'Oreto, Orient de Palerme. Tout autre Suprême Conseil est considéré illégal et sera dénoncé comme tel par le Suprême Conseil Général de la Fédération Maçonnique Italienne aux Puissances Maçonniques étrangères.

Art. 9

Les Puissants Grands Maîtres des cinq Suprêmes Conseils Régionaux éliront, parmi les membres des Suprêmes Conseils Régionaux, le Grand Maître du Suprême Conseil Général qui restera en charge pendant cinq années.

Le Suprême Conseil-Général aura son siège à l'orient où le Grand Maître Général élu se trouvera avoir sa résidence.

Le Grand Maître Général a la faculté de choisir, parmi les Puissants Membres du Suprême Conseil Régional auquel il appartient, les Frères qui doivent composer avec lui la Commission Exécutive Permanente.

Art. 10

A l'expiration de chaque période quinquennale, le Puissant Grand Maître Général sortant de charge enverra au Puissant Grand Maître Général nouvel élu les Archives, le Trésor, et tout ce qui appartient au Suprême Conseil Général.

Art. 11

Le Suprême Conseil Général :

a) Envoie les mots annuel et de semestre aux Suprêmes Conseils Régionaux, qui à leur tour, pour la mutuelle reconnaissance, les communiqueront aux Ateliers et Corps dépendant d'eux;

b) Délivre le Diplôme, modèle unique du 3e grade, après le *Nihil Obstat* du Suprême Conseil Régional d'où dépend le candidat, ainsi que le Diplôme du 33e et dernier degré;

c) Est chargé de la rédaction du Bulletin de la Fédération Maçonnique Italienne;

d) Convoque en assemblée générale les Suprêmes Conseils Régionaux, en leur adressant les planches d'avis au moins quinze jours avant l'époque fixée;

e) En cas de désaccord ou de conflit entre des Suprêmes Conseils Régionaux, comme en cas d'interprétations erronées, il exerce l'autorité de Haute-Chambre Dogmatique et de Suprême Cour de Justice;

f) Exerce le droit de grâce;

g) Représente la Fédération Maçonnique Italienne devant la Maçonnerie Universelle et entretient la correspondance avec les puissances étrangères.

Art. 12

Les Puissants Grands Inspecteurs Généraux appartenant à la Fédération Maçonnique Italienne ont voix facultative dans les tenues des divers Suprêmes Conseils Régionaux.

Art. 13

De pareil droit jouissent les Très Illustres Frères membres du Sublime Consistoire, les Grands Inquisiteurs et les Chevaliers Kadosch, dans les tenues des Ateliers (travaillant à leur degré) des différents Suprêmes Conseils Régionaux.

Art. 14

Toutes les Loges sont tenues au paiement de... (1) par mois au Grand Trésorier du Suprême Conseil Régional d'où elles dépendent, comme taxe fixe due au Suprême Conseil Général.

Art. 15

Aucun Atelier ne peut correspondre directement avec le Suprême Conseil Général, si ce n'est après obtention du *Nihil Obstat* du Suprême Conseil Régional dont il dépend.

Les Ateliers d'égal degré de la Fédération Maçonnique Italienne peuvent correspondre directement entre eux; toutefois, les Loges Symboliques doivent envoyer leurs correspondances par l'intermédiaire du Souverain Chapitre des Chevaliers Rose-Croix souché sur elles.

Art. 16

La Fédération Maçonnique Italienne adopte comme siens les statuts généraux du Rite Ecossais Ancien et Accepté, publiés en la Vallée du Sebeto, à l'orient de Naples dès 1820.

Nous, Grands Inspecteurs Généraux Grands élus du 33e et dernier degré de l'échelle pyramidale maçonnique du Rite Ecossais Ancien et Accepté, composant les trois suprêmes conseils des Vallées du Sebeto, de l'Oreto et de l'Arno;

Considérant que le Rite Ecossais Ancien et Accepté est celui qui, parmi tous les rites, conduit le mieux à réaliser l'idéal de la Maçonnerie, dont le programme est renfermé dans le trinôme sacré : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Considérant qu'en Italie le Rite Ecossais Ancien et Accepté a été toujours scrupuleusement professé dans les deux antiques centres maçonniques de Naples et de Sicile, sous l'historique dénomination de Grand-Orient de Naples et de Grand-Orient de Palerme, ainsi qu'en Piémont et en Toscane;

Voulant garder intact le maçonnique héritage arcanement légué par leurs glorieux prédécesseurs;

Vu le traité de Fédération Maçonnique voté par nous, ainsi que le Capitulaire du règlement

(1) Chiffre à fixer, lors de la première réunion des représentants de tous les Suprêmes Conseils fédérés, laquelle aura lieu prochainement à Palerme (*sic*) dans le Capitulaire.

(Constitution de la Fédération) accepté d'un commun accord;

Décrétons :

Art 1er

Le traité de Fédération Maçonnique, conclu entre nous, Grands Inspecteurs Généraux, membres actifs des Suprêmes Conseils du 33e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté des orients de Naples, Livourne et Palerme, aura force de loi.

Art. 2

Copie authentique du traité sera envoyée à tous les Ateliers et Corps maçonniques composant la Fédération Maçonnique Italienne.

Le présent concordat commencera à avoir son exécution dès le jour de sa ratification et de sa transmission officielle à tous les Corps de la Fédération Maçonnique Italienne.

Art. 3

Les Illustres et Puissants Frères Grands Secrétaires des trois premiers Suprêmes Conseils confédérés des Vallées du Sebeto, de l'Arno et de l'Oreto, sont chargés de l'exécution du présent Décret.

Donné en Italie, le 10 novembre 1893 (ère vulgaire).

Pour la Vallée du Sebeto, signé : Antonio Marando, 33e ; Marino Marini, 33e ; Salvatore Barra, 33e ; Giovanni Marriello, 33e ; Benedetto di Meglio, 33e ; Raimondo de Salvatori, 33e ; Gennaro Abate, 33e ; Ludovico Miselpieri, 33e ; Andrea Lazzara, 33e.

Pour la Vallée de l'Arno, signé : Fortunato Savi, 33e ; Neocle Renucci, 33e ; Luigi Caire, 33e ; Ulisse Parini, 33e ; Silvio Belli, 33e ; Carlo Leoni, 33e ; Arturo Bruno-Frager, 33e ; Luigi Morgantini, 33e ; Italo Benporad, 33e ; Natale Catanielli, 33e.

Pour la Vallée de l'Oreto, signé : Paolo Figlia, 33e ; Benedetto Quinci del Grano, 33e ; Giuseppe Polizzi, 33e ; Aristide Battaglia, 33e ; Francesco-Paolo Mondini, 33e ; Francesco Giliberto, 33e ; Giuseppe Militello, 33e ; Giovanni Leone, 33e ; Salvatore Vicesvinci, 33e ; Antonio Lombardo, 33e ; Cesaro di Leo-Cadelo, 33e.

III

Protocole

DE L'UNION DU SUPRÊME CONSEIL DE CATANE A LA FÉDÉRATION MAÇONNIQUE ITALIENNE

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers
Liberté, Egalité, Fraternité

Maçonnerie Universelle — Famille Italienne

Acte de fédération maçonnique en Italie entre les Vallées du Sebeto, de l'Oreto, de l'Arno et du Simeto.

Le Suprême Conseil Grand Orient de Sicile pour le Rite Ecossais Ancien et Accepté, dans le but de réunir en un seul corps toutes les forces maçonniques italiennes, envoyait en l'année écoulée 1893 (ère vulgaire), une circulaire les invitant à se réunir en Fédération Générale.

Il stipulait un pacte de Fédération Maçonnique avec les Suprêmes Conseils du Sebeto et de l'Arno, lequel se retrouve ici littéralement transcrit tant pour la partie du Concordat que pour celle du Capitulaire à lui annexé.

Le Suprême Conseil de Palerme, pourtant, ayant par un regrettable oubli, perdu de vue le Suprême Conseil Général du Simeto, travaillant avec zèle et énergie, ne l'a pas invité à accéder à la Fédération et limita son appel à tous les centres de son même Rite, c'est-à-dire le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Maintenant, la Fédération, ayant acquis la certitude que le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis, à l'orient de Catane, travaille très activement : et persuadée que son concours ne peut qu'être d'une grande utilité, tant au point de vue moral que pour le côté matériel, à notre universelle Institution, a étendu aussi à ce Suprême Conseil son invitation ; laquelle ayant été agréée et acceptée, la détermination suivante a été délibérée et prise :

Les Suprêmes Conseils des Puissants Frères Grands Inspecteurs Généraux Grands Elus du du Saint-Empire du 33e et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté, des vallées de l'Oreto, du Sebeto et de l'Arno, d'une part, et le Suprême Conseil Général des Grands Hiérophantes du 13e et dernier degré du Rite Egyptien de Memphis Réformé, d'autre part, afin de donner toujours plus de force et de prestige à l'Institution, ont arrêté de stipuler entre eux le Protocole additionnel ci-après :

Art. 1er

Les Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté des Vallées de l'Oreto, du Sebeto et de l'Arno, reconnaissent comme régulière la Puissance du Rite Egyptien de Memphis Réformé, et l'appellent dans la Fédération avec les mêmes droits que toutes les autres Puissances confédérées.

Art. 2

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis Réformé accepte le Concordat ainsi que le Capitulaire annexé, conclu déjà entre les susdits Suprêmes Conseils de Palerme, de Naples et de Livourne, sur les points où il ne contient aucune opposition au présent Protocole.

Art. 3

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien se réserve le droit de délivrer les diplômes de modèle unique et du 13-33e grade de son Rite ; et d'accord, il est entendu que le Suprême Conseil Général Fédéral y apposera gratuitement son visa, pour rendre unique le signe de légalisation des documents de la Fédération.

Art. 4

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien restera organisé selon ses propres Constitutions, publiées à Catane le 29 Juillet 1893, c'est-à-dire avec un minimum de 9 Frères Grands Hiérophantes Généraux et un maximum de 33.

Art. 5

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis Réformé se réserve le droit d'établir des Loges et autres Ateliers Maçonniques hors de son orient, excepté dans les orients où rési-

dent les Suprêmes Conseils Fédéraux. Pareil droit est réservé aux Suprêmes Conseils Fédéraux pour établir des Loges et autres Ateliers Maçonniques du Rite Ecossais Ancien et Accepté hors de leurs orients, excepté dans la ville où le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis a son siège.

Art. 6

Les Suprêmes Conseils Fédéraux déclarent abrogé l'article 8 du Capitulaire annexé au Concordat conclu et ratifié entre Naples, Palerme et Livourne, en ce qui concerne le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien, et tous les autres Pouvoirs qui voudraient entrer dans la Ligue.

Art. 7

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis est libre de garder ses relations d'amitié avec d'autres Puissances maçonniques du globe ; mais, pour en acquérir d'autres, il le fera avec l'accord du Suprême Conseil Général de la Fédération.

Art. 8

Le Suprême Conseil Général du Rite Egyptien de Memphis se réserve aussi de publier un journal maçonnique relatif à son Rite, à ses travaux et au bien général de l'Ordre.

Art. 9

Le Suprême Pouvoir du Rite Egyptien de Memphis Réformé, établi à l'orient de Catane, aura ses propres constitutions pour lui et pour les Corps maçonniques créés sous sa dépendance.

Art. 10

Le présent Protocole, accepté et ratifié par les parties contractantes, devra se conserver et être retenu en unique contexte avec le Concordat et le Capitulaire annexé, conclu entre les Suprêmes Conseils de Palerme, Naples et Livourne.

Art. 11

Le susdit Traité et le Capitulaire, son annexe, ainsi que le présent Protocole, seront ratifiés sur l'exemplaire original et échangés entre les diverses parties contractantes.

Nous, Grands Maîtres et Grands Chanceliers, Grands Hiérophantes et Grands Inspecteurs Généraux du 13e et 33e degré des Rites Egyptien de Memphis Réformé et Ecossais Ancien et Accepté, représentant les Suprêmes Conseils des Vallées du Simeto, de l'Oreto, de l'Arno et du Sebeto ;

Vu le Pacte de fédération maçonnique intervenu entre les puissances suprêmes de Palerme, Livourne et Naples ;

Vu le Traité d'alliance ratifié entre le Suprême Conseil Général de Catane et celui Fédéral de Palerme, d'un commun accord et par suite de Délégation expresse desdits Suprêmes Conseils respectifs ;

Décrétons :

Art. 1er

Le Traité de fédération maçonnique conclu entre les Suprêmes Conseils de Naples, Palerme et Livourne est étendu aussi au Suprême Conseil Général du Rite Egyptien siégeant en la Vallée du Simeto à l'orient de Catane.

Art. 2

Sont et demeurent abrogés tous les articles du dit traité qui ne seraient pas en harmonie avec le présent Protocole.

Art. 3

Copie authentique de ce Protocole sera envoyée à toutes les Loges et Corps composant la Fédération Maçonnique Italienne.

Art. 4

Le présent Traité commencera à avoir son exécution dès le jour de sa ratification et de sa transmission officielle à tous les Corps de la Fédération Maçonnique Italienne.

Art. 5

Les Très Illustres et Très Puissants Frères Grands Secrétaires et Grands Chanceliers des quatre Suprêmes Conseils des Vallées de l'Oreto, du Sebeto, de l'Arno et du Simeto sont chargés de l'exécution du présent décret.

Orient de Palerme, le 9 février 1894 (ère vulgaire). — Signé : Paolo Figlia, 33e, grand-maître ; Giuseppe Militello, 33e, grand-chancelier.

Orient de Catane, le 7 février 1894 (ère vulgaire). — Signé : Gaetano Mondino, 13e-33e, grand-maître ; Eugenio Longo, 13e-33e, grand-chancelier.

Orient de Livourne, le 2 mars 1894 (ère vulgaire). — Signé : Fortunato Savi, 33e, grand-maître ; Silvio Belli, 33e, grand-chancelier.

Orient de Naples, le 15 février 1894 (ère vulhaire). — Signé : Antonio Marando, 33e, grand-maître ; Andrea Lazzara, 33e, grand-secrétaire.

LE LIVRE DE M. DE LA RIVE

Notre collaborateur et ami A.-C. De la Rive a reçu de Mgr Fava la lettre suivante :

Grenoble, le 31 mars 1894.

Cher Monsieur de la Rive,

Ceux qui liront votre ouvrage : *La Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle*, que vous avez bien voulu m'envoyer, y verront clairement que l'homme ne saurait détruire le surnaturel.

Toute âme qui renie le Christ Jésus, ou seulement s'en éloigne, tombe aux griffes du diable, la vraie Circé, qui se plaît à souiller ses victimes, en fait des êtres immondes, puis les jette aux enfers.

Cher Monsieur, si Dieu, dans sa miséricorde infinie, ne fait pas une nouvelle effusion de son Esprit sur la terre, elle court à sa ruine prochaine, et l'Ante-Christ vient à grand pas, comme vous le dites à la première page de votre ouvrage.

C'est que l'Esprit-Saint, comme dit l'évêque d'Hippone, est la seule Personne qui puisse nous sanctifier, nous arracher à Satan, nous faire connaître et servir le Christ Sauveur.

« Sans lui, dit saint Paul, personne ne peut pas même prononcer avec foi et amour ce Nom adorable. »

Ou bien une âme porte en soi l'Esprit de Dieu, avec la charité, qui fait en nous l'*état de grâce*, ou elle est esclave du démon. « Qui n'est pas pour moi, a dit Jésus, est contre moi. » Un enfant qui n'est pas pour son père et sa mère est contre eux ; car son devoir, devoir sacré et impérieux, l'oblige à les aimer.

A force de fuir l'étude de la théologie, que le Catéchisme renferme en résumé pour tout homme, nous sommes arrivés à une telle ignorance, qu'elle effraie, si elle ne fait pas rire de pitié.

Venez, Esprit-Saint, et puisque vous êtes descendu solennellement sur la terre sous forme de langue de feu, parlez à nos intelligences, à notre conscience, à notre cœur ; parlez-nous de Celui qui est la Vie, du Christ qui aime les Francs, et faites que nous l'aimions aussi.

Ils veulent, cher Monsieur, que la France soit le soldat de Lucifer, et non plus le soldat du Christ et de son Eglise ! Il n'en sera pas ainsi. Tout Français digne de ce nom a juré, la main sur l'Evangile, au jour de sa première communion, en disant : « Je renonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres, et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours » ; avec l'aide de l'Esprit-Saint, nous ne serons ni parjures, ni des renégats.

Les spectacles que votre livre fait, avec une patience et une science admirables, cher Monsieur, passer sous nos yeux, montrent comment vivent et finissent les Maçons et les Maçonnes. Quand j'ai rencontré, dans vos pages, la belle figure de la princesse de Lamballe, je me suis souvenu de l'avoir contemplée, au bout d'une pique, portée par la Révolution. Elle expiait, elle et les autres, les crimes des Frères Maçons et de leurs Sœurs. La justice de Dieu passait ; mais elle repasse, quand les mêmes crimes la rappellent. Et qui dira ceux du Palladisme, adorateur de Satan et profanateur des hosties consacrées ? La patience du Christ fait trembler ceux qui ont la foi... et le monde s'amuse !

Cher Monsieur, jetez votre livre à travers leurs fêtes et sous les pas des danseuses ; peut-être les arrêterez-vous un moment, pour leur salut et celui de la France.

Tout vôtre et merci.

AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

LE F∴ KOSSUTH

Depuis longtemps nous ne connaissions plus guère la Hongrie que par ses tsiganes ; voici qu'un revenant de 1848 l'a ressuscitée pour un instant à nos yeux. La mort récente de Kossuth a réveillé pour les amis de la Révolution tous les souvenirs néfastes de cette sanglante époque, et la Franc-Maçonnerie en a profité pour ouvrir une fois encore un petit coin de lumière sur les abîmes de ténèbres et de crimes qu'elle recèle en son sein.

L'esprit révolutionnaire de notre siècle se personnifie dans quelques noms qui éclipsent par leur éclat infernal toute la tourbe des comparses et des dupes ; les Mirabeau, les Robespierre, les Mazzini, les Garibaldi brillent comme des étoiles de première grandeur parmi les lueurs sinistres de ce firmament diabolique. Le hongrois Kossuth fait partie de cette illustre pléïade. Il est parfaitement digne des hommages qu'ont rendus à sa dépouille mortelle tous les Maçons de l'univers.

Le grand-maître de la Maçonnerie italienne, qui est en même temps le chef suprême de la Maçonnerie universelle, Adriano Lemmi, devait à sa haute dignité, et aux liens particuliers d'amitié qui l'unissaient au triste auteur de la sanglante révolution hongroise, d'être le premier à apporter son tribut de regrets et de larmes sur la tombe de ce grand mort, et à inviter ses Frères à le pleurer dignement avec lui. Aussi, le 25 mars, envoyait-il aux Frères de Turin la dépêche suivante :

Au sénateur Aréodante Fabretti, à Turin.

« Je vous prie de prendre la direction des honneurs maçonniques qui seront rendus à Turin à notre glorieux et regretté Frère Louis Kossuth. Entendez-vous avec les autres Frères insignes et les présidents des Loges de la vallée du Pô, pour qu'ils soient dignes du très grand homme que nous devons honorer et de notre institution, dont il a toujours et partout invinciblement défendu les principes et infatigablement soutenu les aspirations.

« A la famille Kossuth, aux Frères hongrois qui se rendront à Turin en cette occasion pour honorer leur immortel compatriote, présentez les hommages de celui qui fut son compagnon de foi, de voyage et d'exil ; et au nom du Grand-Orient, du Suprême Conseil des 33∴ et de tous les francs-maçons italiens, exprimez leurs sentiments de très vive condoléance, offrez leurs saluts respectueux et fraternels.

« ADRIANO LEMMI. »

Nous verrons plus loin à quels souvenirs Adriano Lemmi fait allusion en se disant « le compagnon de foi, de voyage et d'exil » du grand maçon madgyar.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici en détail la vie de Kossuth, bien que sa biographie soit toute à refaire, altérée à l'envi qu'elle a été par des historiens plus jaloux de l'honneur de la secte maçonnique que de la vérité. A les entendre, Kossuth est un homme sans tache, un martyr du dévouement à l'humanité, à la démocratie. Ils ont bien fait des saints de Danton et de Robespierre. Nous ne voulons que rappeler quelques-uns des faits principaux qui jettent un jour particulier sur cet homme transfiguré par l'esprit de parti, et font descendre cette idole creuse et sonore du piédestal où les maçons et leurs amis l'ont juchée.

S'il suffit, au tribunal des francs-maçons, pour qu'un homme soit grand, qu'il ait bouleversé la société et l'Etat, soufflé dans les âmes la haine de toute religion et de toute autorité, répandu le

sang de ses frères pour satisfaire sa propre ambition, cela ne suffit pas au tribunal de l'histoire et de la vérité. Quand on regarde de près à ces vies d'agitateurs révolutionnaires et de démagogues modernes, on est stupéfait de voir à quel point elles se ressemblent, comme elles paraissent calquées l'une sur l'autre; elles ne se distinguent que par la dose de talent que chacun apporte dans son rôle.

Ainsi, Kossuth, un sauveur de peuple, nous apparaît comme un Gambetta, plus lettré, plus fin, plus habile, mais au fond, aussi creux, aussi vide dans la redondance de son éloquence verbeuse et boursouflée, jouant avec la même désinvolture et la même audace des grands mots de droits, de nationalité, de patriotisme, d'affranchissement politique et moral. Et, phénomène non moins singulier, cet impudent charlatanisme réussit aussi bien sur les bords du Danube que sur les bords de la Seine. Peu s'en fallut que Kossuth ne finît par devenir un Cromwell. Il a porté pendant près d'un demi-siècle le deuil de son ambition avortée.

D'après le système révolutionnaire et maçonnique, d'après Kossuth lui-même, c'est l'Autriche qui, par ses trahisons, par ses procédés tyranniques et perfides à l'égard de la Hongrie, l'a forcée à entrer dans les voies de la révolution et de l'indépendance. Les faits que nous allons exposer démontreront que cette révolution, qui a tenu quelque temps l'Europe attentive, a été uniquement le résultat des menées de quelques démagogues, et avant tout du plus habile et du plus ambitieux d'entre eux, Louis Kossuth. Non pas qu'il n'ait trouvé dans les tendances et les aspirations de sa nation un puissant levier pour parvenir à ses fins; son grand talent, sa souveraine habileté a été précisément de faire servir ces tendances et ces aspirations aux visées secrètes de son ambition. Personne n'a mieux su que lui exploiter à son profit, au nom de principes spécieux et à l'aide de grands mots, l'orgueil et la forfanterie d'un peuple.

Bien que d'un tempérament ardent, passionné et colérique, Kossuth reste toujours maître de lui-même; sa passion ne s'exhale que par bouffées intermittentes et ne l'aveugle jamais sur ses propres intérêts. Son ambition n'est pas une ambition imprudente et hâtive, impatiente d'arriver au but par n'importe quels moyens; c'est une ambition calme et calculée, ne livrant rien au hasard, marchant lentement, mais sûrement à ses fins; son plus grand malheur fut que les événements, en se précipitant, le forcèrent à aller plus vite qu'il n'aurait voulu et l'entraînèrent dans d'imprudentes et soudaines résolutions, en dehors de la ligne machiavélique (1) qu'il s'était tracée.

Mais voyons-le à l'œuvre.

Kossuth est né le 27 avril 1802, de parents originaires du comitat de Turocz. D'origine slave, les aïeux de Kossuth se rapprochèrent du groupe national hongrois et occupèrent un certain rang dans la noblesse madgyare. Madgyar par l'orgueil de race et l'impétuosité fougueuse, le futur tribun resta slave par la sensibilité, la souplesse et la mobilité de sentiments qui caractérisent les hommes de cette race et leur permettent « de s'émouvoir à la superficie et d'ajouter à la facilité de l'émotion la mimique théâtrale des Orientaux », selon la juste expression d'Hippolyte Castille. Avec cela, on devient facilement orateur et tribun populaire.

Tout en étudiant le droit à l'Université de Pesth, il s'exerça à écrire et se fit journaliste en même temps qu'avocat. On a maintes fois remarqué que le mouvement révolutionnaire de 1848, à Paris, à Venise, en Hongrie, appartient presque exclusivement aux avocats et aux journalistes.

Kossuth avait débuté dans la vie par une aventure qui est, certes, loin de lui faire honneur et qui nous le peint comme un bien vilain personnage, dénué de tout scrupule, même au point de vue privé.

Le futur grand ami de l'illustre filou Adriano Lemmi avait réussi à se faire admettre, dans sa jeunesse, « au service de la comtesse Szapary, rapporte M. Achille Plista, en qualité de juriste administrateur de ses biens et de sa fortune, situation qui n'était pas sans importance; car les grands domaines de l'aristocratie hongroise formaient alors encore de véritables états presque indépendants.

« Mais Kossuth, qui ne sut jamais se tenir à sa place, se lança bientôt dans une aventure où l'ambition avait plus de part que le cœur ou la faiblesse: le dénoûment le prouva clairement.

« Ayant réussi à se faire aimer de la comtesse Szapary, il tira avantage de cette situation avec une liberté qui lui fut fatale. Il adopta peu à peu les habitudes de prodigalité et de luxe fou si chères aux grands seigneurs hongrois. Il joua, et se trouva un jour en présence d'embarras dont il ne sortit qu'en puisant largement dans la caisse de la comtesse Szapary.

« Celle-ci découvrit l'indélicatesse de Kossuth, qu'elle dénonça au tribunal de Zemplin.

« Que fit Kossuth pour se sauver du danger? Il lut aux magistrats les lettres intimes de la comtesse, qu'il avait prudemment mises de côté. L'affaire prit alors un caractère tel, que la justice crut n'avoir pas à s'en occuper. Kossuth fut acquitté.

« Mais il dut quitter le pays, où sa conduite fut sévèrement jugée. La lecture des lettres le déconsidéra encore plus que l'acte d'escroquerie. Il se retira à Pesth et tâcha de ressaisir dans la politique la fortune qui venait de lui échapper. »

La question qui passionnait alors les Hongrois était la recherche du mode d'évolution politique à trouver pour se soustraire à la suzeraineté de l'Autriche. Ce mouvement séparatiste, qui datait du lendemain de la Révolution française, s'accentuait de jour en jour avec plus d'énergie. Le jeune coquin, qui avait eu l'ignominie de pousser une femme à l'adultère pour mieux la voler, et qui, étant parvenu à ses fins, avait exercé le plus dégoûtant chantage afin d'échapper au châtiment mérité par ses vols, se rendit compte de suite de quelle ressource le sentiment national hongrois pouvait être pour un

(1) Un des axiomes favoris de Kossuth était celui-ci : « Il ne faut jamais partir du point de vue des sympathies, mais agir selon les nécessités des circonstances du moment. »

orateur qui saurait en jouer habilement ; il se l'appropria et s'en fit un tremplin pour s'élever au rang que convoitait son ambition. Il fallait pour cela se frayer un chemin à la députation ; sa profession de journaliste était loin de le relever aux yeux des orgueilleux Madgyars ; ils ne pouvaient que dédaigner un homme qui, quoique gentilhomme, se faisait gazetier.

Or, en 1832, un grand nombre de magnats s'absentèrent de la Chambre hongroise et furent suppléés, comme c'était l'usage, par un nombre égal d'avocats ; ces fonctions subalternes donnaient droit à un siège à la Chambre basse et à un logement gratuit. Kossuth fut nommé suppléant à la Diète de Posony. Excité par les succès de tribune du grand économiste Széchényi, il essaya de marcher sur ses traces, mais en vain ; cette première tentative d'éloquence parlementaire échoua tout à plat.

Il résolut alors de conquérir par la plume l'importance et l'autorité qu'il n'avait pas trouvées dans la parole. Les débats de la tribune étaient jusque-là lettre close pour le public ; il voulut initier le peuple à la vie parlementaire, et à l'imitation de la France, il publia un compte rendu des séances des députés, avec une analyse des principaux discours. Mais, au lieu de faire de cette feuille une espèce de *Moniteur* impartial, il en fit exclusivement le reflet de ses opinions turbulentes, s'attachant à ne guère reproduire que les discours des députés ses amis, et leur adjoignant des commentaires tendant à prouver qu'à leur place il aurait encore mieux parlé qu'eux. Sous prétexte de compte-rendu, il se faisait une permanente réclame et s'efforçait de conquérir la popularité.

Le succès de ce journal, ou plutôt de ce mensonge écrit, fut tel que l'autorité s'en alarma et dut en défendre la publication ; Kossuth se vit réduit à le faire circuler en copies faites à la main. Au lieu des discours de la Diète, il publia les délibérations des comitats, assemblées particulières où se tenaient les discours les plus véhéments, où l'on ne craignait pas de pousser à la séparation de l'Autriche, de parler même de république.

L'agitation entretenue par ces libelles clandestins se répandant de plus en plus, même en dehors de la Hongrie, la cour de Vienne vit dès lors en Kossuth un homme dangereux dont il fallait arrêter la propagande. Il fut recherché par la police, arrêté dans les montagnes de Bude au mois d'avril 1837 et emprisonné à Pesth dans la citadelle de Neuhauss, la prison des nobles, où il eut bientôt pour compagnon de captivité le baron Vesselényi, condamné pour la violence ultra-révolutionnaire de ses discours, celui que les maçons hongrois appelèrent *le grand martyr*.

Cette prison, loin de corriger le jeune tribun, fut pour lui le point de départ de sa carrière démagogique. Comme Daniel Manin dans sa prison de Venise, il s'y prépara, par l'étude de la politique moderne et surtout celle de la Révolution française, au rôle que nous allons le voir jouer dans le malheureux essai d'indépendance républicaine de la Hongrie en 1848. L'Autriche, en emprisonnant Kossuth, n'avait fait qu'attacher à son front l'auréole de la persécution et du martyre ; cet homme qui, à raison de ses vols chez la comtesse Szapary, aurait dû être flétri par une condamnation de droit commun, était, par une chance inespérée, devenu un condamné politique.

Jusqu'alors, le madgyarisme s'était contenté de porter des lois imposant, aux populations slaves relevant de la Hongrie, l'idiome national. A partir de 1840, année où l'amnistie rendit aux prisonniers politiques leur liberté, le parti dit progressiste commence à se dessiner d'une façon menaçante pour l'Autriche et pour ceux des peuples slaves qui ne voudraient pas suivre la Hongrie dans sa défection.

Un grand parti s'intitulant constitutionnel se fonde et formule les programmes les plus hardis et les plus catégoriques ; il veut : « l'extension de la représentation nationale dans les deux Chambres à la bourgeoisie des villes, la liberté de la parole et de la presse, pour la Diète un droit de contrôle réel, une responsabilité effective dans les agents du pouvoir, l'abolition des privilèges de la noblesse, l'égale répartition des charges publiques, l'émancipation des terres, l'affranchissement de la classe agricole par l'abolition des corvées et des prestations en nature. » On le voit, c'est le programme français de 1789.

Le principal organe de ces réformes était le *Pesti Hirlap* (journal de Pesth), fondé par Kossuth en 1841, rédigé par lui jusqu'en 1844, où se trouvaient posés la plupart des principes qui inspirèrent la Révolution de 1848. Un de ses compatriotes, Boldényi, qu'on ne saurait soupçonner d'impartialité à son égard, nous trace de lui ce portrait, alors qu'il dirigeait la rédaction du Journal de Pesth :

« Kossuth, prudent et circonspect au commencement, ne dressa ses grandes batteries que lorsque l'usage eut consacré cette concession tout accidentelle ; mais alors on le vit plus grand, plus terrible que jamais. Jamais lutteur ne fut mieux doué par la nature, et jamais plus heureuses circonstances ne s'étaient réunies pour jeter dans la lice un caractère irascible, quoique maître de lui-même. Kossuth savait employer les ressources de la colère et en éviter les imprudences. De l'habileté dans l'audace, l'à-propos du courage, une âme à l'épreuve de la fortune, un esprit éblouissant, une ironie acérée... tel était le journaliste et l'agitateur Kossuth. Après son emprisonnement, d'où il ne sortit qu'à l'occasion d'une amnistie générale, sa fougue ne fit que croître : sa figure pâle et fatiguée, sa parole à la fois pathétique et bouillante, l'accent d'une conviction qui ne doute pas de son triomphe, tout cela frappe la nation. » En deux mots, Kossuth était un comédien hors ligne.

Le *Pesti Hirlap* déclarait la guerre à l'Autriche ; l'Autriche se défendit en favorisant l'affranchissement du joug madgyar ardemment réclamé par les Croates (1). Pendant que ceux-ci

(1) Comme on l'a fort bien dit, l'affranchissement des Madgyars devenait la servitude des autres peuples jusque-là leurs égaux. C'est de ce sentiment qu'est né le mouvement serbo-slave, ou la *question croate*.

se refusaient justement à se voir imposer les pires caprices de la Hongrie, la Hongrie qui cherchait les moyens de se séparer de l'Autriche prétendait absorber les peuples serbo-slaves, éteindre leur nationalité, c'est-à-dire les entraîner avec elle hors de la vassalité autrichienne, mais pour aggraver leur sort, pour en faire ses propres esclaves. Kossuth était le principal instigateur de cette politique. Fanfaron vis-à-vis de l'Autriche, despote et liberticide vis-à-vis des peuples soumis, tel il ne cessera d'être dans cette lutte fratricide commencée à coups de plume et qui doit faire couler des flots de sang, qui coûtera la vie à 80.000 Autrichiens, Croates et Hongrois.

Malgré son apparente prudence, Kossuth n'avait pas tardé à lancer son journal dans une voie périlleuse où son éditeur ne pouvait le suivre. Le *Pesti Hirlap* lui fut retiré, et Kossuth, qui venait d'épouser la fille d'un noble madgyar, Thérèse Mezlényi, rentra un moment dans la vie privée (1). Il ne resta pas pour cela inactif, et transporta la lutte sur le terrain d'une propagande d'autre nature ; on le vit se livrer à un véritable charlatanisme, sous prétexte que les Hongrois ne devaient employer que des produits nationaux ; il s'érigea en directeur des modes. Ces moyens sont de ceux qui séduisent toujours les foules ; aussi, Kossuth devint-il très populaire, cette fois.

Les élections de 1847 le ramenèrent sur le terrain de la lutte publique. S'il n'y avait pas alors en Hongrie de franc-maçonnerie ouverte et déclarée, la franc-maçonnerie étant prohibée sur toute l'étendue de l'Empire, celle-ci n'en avait pas moins des ramifications secrètes avec certaines sociétés ou cercles d'opposition, certains clubs politiques populaires ou mondains, tels que *l'Ellenzeki Kor* (le Cercle de l'Opposition), composé des sommités politiques et littéraires, dont la jeunesse des écoles fréquentait les salons. C'est du sein de ce cercle que le comité directeur choisit de hardis jeunes gens qui se répandirent sur tous les points du comitat pour prêcher la candidature de Kossuth. Le 17 octobre 1847, Kossuth fut élu député du comitat de Pesth à la Diète de Posony. Les députés de l'opposition qui dominaient à la Chambre basse triomphèrent de voir dans leurs rangs le champion le plus populaire des idées nouvelles. Avec une pareille recrue, plus rien ne semblait impossible.

Voici quel fut le premier exploit du nouveau venu. La Chambre haute ayant refusé d'adopter une adresse à l'Empereur-Roi, adresse qui protestait amèrement contre divers actes administratifs du cabinet de Vienne, Kossuth fit décider que la seconde Chambre ne répondrait pas au discours de la couronne. Puis, dans le cours des séances de l'assemblée, sans se préoccuper des effets funestes que pourrait produire une pareille mesure, le parti démocratique, toujours sous l'influence de Kossuth, décréta, malgré la vive opposition des représentants des parties intéressées, que la langue madgyare serait désormais pour les annexes slaves du royaume, et notamment la Croatie, la seule langue légale, obligatoire dans les écoles. Ce principe unitaire et tyrannique, en vertu duquel Kossuth imposait à un royaume entier une langue parlée par cinq ou six millions de madgyars, parut aux peuples slaves la plus inouïe des persécutions.

On sait quel terrible contre-coup la Révolution française de 1848 eut à Vienne. Les événements de Vienne, la chute de M. de Metternich, l'assassinat du comte de Latour, ministre de la guerre, donnèrent plus d'extension et d'audace aux prétentions madgyares. Les radicaux hongrois en revendiquaient la gloire ; quelques étudiants hongrois qui se trouvaient alors à Vienne y avaient été les artisans et les combattants de l'émeute.

Kossuth se trouvait naturellement l'instigateur de la criminelle rébellion. Et c'est ici qu'il faut admirer le profond machiavélisme du tribun pour qui l'heure était sonnée de tirer parti de cette popularité qu'il avait pris tant de soins et de peine à se ménager. Ce serait peu connaître Kossuth que de croire qu'il va se précipiter tête baissée dans le courant révolutionnaire, et démasquer tout d'un coup les secrètes passions qui bouillonnent dans son âme. Comme il a la haute ambition de se rendre nécessaire afin de s'emparer du pouvoir au moment opportun, et par des voies en apparence légales et régulières, il a bien garde de se mettre à dos l'opinion des puissances étrangères, en brusquant les choses et en se montrant un vulgaire démagogue, acceptant du hasard des événements, ou conquérant par des procédés insolents une autorité qu'il ne veut tenir que de son génie.

Pendant que son âme est tourmentée du démon révolutionnaire, « qu'il ne peut, dit-il, voir, sans frémir d'espérance, des peuples s'éveiller en un clin d'œil à la liberté, alors que la Hongrie roule infatigablement le même rocher de Sisyphe » ; pendant qu'il laisse échapper de son cœur cette plainte amère : « La douleur de cette immobilité accable mon âme, la charge de soucis ; je vois, le cœur navré, comment s'usent les plus nobles forces, les plus généreuses facultés, à un travail aussi ingrat que celui que fait le cheval en tournant le manège d'un moulin » ; pendant qu'il est bien déterminé dès lors à rompre avec l'Autriche, nous le voyons s'interposer en modérateur, blâmer les efforts des Viennois pour secouer le joug de l'Empire, les représentant « comme des serfs récemment déchaînés, montrant trop de fougue et ne sachant pas, comme les Hongrois, pratiquer les droits de la liberté » ; nous l'entendons protester qu'il ne s'agit pour lui, en réalisant des progrès dans la voie constitutionnelle, que de sauvegarder la monarchie hongroise des périls qui la menacent par suite de son gouvernement dissolvant (1).

(1) Ce ne fut pas cependant sans faire une nouvelle tentative ayant pour but de continuer l'œuvre du *Pesti Hirlap*. En 1844, Kossuth sollicita vivement l'autorisation de fonder un autre journal, autorisation qui lui fut refusée, sur l'avis du prince de Metternich, à qui n'avait pas échappé toute la portée de l'opposition politique du solliciteur, et qui n'attachait pas à ses protestations de loyauté plus d'importance qu'elles n'en méritaient (*Mémoires* de Metternich).

(1) « J'ai dit et je répète encore, s'écrie-t-il, que partout où vos intérêts se rencontrent avec ceux de la monarchie, ils peuvent s'équilibrer, en prenant pour base le constitutionalisme commun sans porter préjudice à notre indépendance. Mais j'ai jeté un regard plein de tristesse sur l'origine et le développement de ce système

Mais en même temps il va demander à cette même monarchie hongroise des concessions qu'il sait bien qu'elle ne peut lui accorder sans se renier et se détruire elle-même ; il va la mettre dans cette alternative, ou d'abdiquer en accordant, ou d'assumer sur elle, en refusant, la responsabilité des conséquences qu'il prévoit devoir sortir de son refus, c'est-à-dire la responsabilité d'une révolution devenue alors inévitable. Qu'elle accorde ou refuse, ou qu'effrayée des suites de ses concessions, elle essaie de les reprendre et de retourner en arrière, l'Autriche aura toujours l'air d'être dans son tort, et la victoire de la Hongrie ne sera ainsi, aux yeux des puissances européennes, qu'une légitime conquête du droit sur la force et l'arbitraire.

L'Autriche donne dans le piège ; trop confiante d'abord, elle fit des concessions qu'elle ne tarda pas à regretter ; lorsqu'elle voulut les reprendre et ramener l'ancien état de choses, il n'était plus temps ; aidée par les événements, la Révolution glissait sur une pente où il était impossible de l'arrêter autrement qu'en recourant à la force des armes, à l'écrasement des rebelles.

Le premier essai sérieux que fit Kossuth de son autorité sur la Diète hongroise fut de faire voter, en mars, par la seconde chambre, une adresse à l'Empereur-Roi, réclamant les concessions suivantes :

La nomination d'un ministère purement hongrois ; une nouvelle représentation de la population entière sans distinction de rang et de naissance ; l'organisation d'une garde nationale ; la translation de la Diète de Presbourg à Pesth ; enfin, une constitution libérale pour tous les autres états de l'Empire. Mille gentilshommes madgyars furent chargés de porter à l'Empereur cette modeste requête ; Kossuth lui-même était à la tête de la députation.

Or, au moment où la Hongrie réclamait ces réformes, l'Autriche était engagée dans la guerre d'Italie et traversait, en outre, une pénible crise financière. Aussi, à cette demande d'un ministère hongrois indépendant, opposa-t-elle cette simple question : « Si nous accordons cette demande, la Hongrie sera-t-elle disposée à reconnaître une partie de la dette autrichienne, ou nous prêtera-t-elle son assistance pour terminer la guerre en Italie? » Les députés hongrois répondirent que ces deux concessions étaient impossibles. Et cependant, malgré cette réponse, l'Empereur accorda le ministère indépendant et tout le reste. Kossuth eut en partage le ministère des finances. L'archiduc palatin Etienne, personne agréable aux madgyars, fut nommé vice-roi de Hongrie ; l'ordre se rétablit comme par enchantement, et l'Empereur-Roi vint en personne le 11 avril clore la session de l'assemblée hongroise.

Nous avons dit plus haut comment Kossuth songeait, dans son plan révolutionnaire, à se ménager les sympathies des puissances européennes pour le jour où il semblerait obligé par la force des événements à prendre en main, comme dictateur, les destinées de la Hongrie ayant opéré sa scission. Il comptait avant tout sur l'appui de l'Angleterre. Au lendemain même de son arrivée au pouvoir comme ministre, il y avait pleine et entière entente entre la Grande-Bretagne et lui. Le fier madgyar s'aplatit littéralement devant le cabinet de Londres. Il l'avoue lui-même cyniquement dans son fameux discours du 11 juillet 1848, où il parle déjà en maître et souverain :

« Nous nous sommes empressés de nous mettre en rapport avec le gouvernement anglais, en lui donnant l'avis que les Hongrois n'avaient pas reconquis leurs anciens droits et leur liberté par la force, que nous étions en parfait accord avec notre maître et notre roi. Du reste, nous pouvons être persuadés que l'Angleterre nous aidera dans la mesure des avantages qu'elle trouvera dans nos relations mutuelles. »

Se peut-il une plus humiliante protestation ?

Il est curieux de mettre en regard de cette servile adulation pour l'Angleterre ce que Kossuth pensait de la France :

« La seconde alliance qui se présente est celle de la France. J'éprouve les plus profondes sympathies pour le peuple français, comme le représentant de la liberté continentale ; mais je ne voudrais pas allier notre existence à sa protection. A l'heure qu'il est (c'était après les journées de juin), nous voyons renouveler à Paris un second 18 brumaire, et la proclamation d'un dictateur est devenue presque une nécessité impérieuse. Un second Washington est probable, mais un émule de Napoléon n'est pas impossible... C'est un triste spectacle que de voir couler au sein d'une nation, dans la capitale même, le sang de 15.000 citoyens. Dieu nous préserve d'un tel malheur ! »

Cet homme, astucieux et hypocrite, au moment même où il condamne les luttes fratricides de la France, va, de gaieté de cœur, envoyer les Hongrois massacrer les Croates, se prépare à ordonner une immense boucherie pour réprimer la révolte d'un peuple qui veut secouer le joug d'une insupportable tyrannie et rester fidèle à la suzeraineté de son véritable souverain. A la suite de ce discours, Kossuth demandait, pour les opposer à la Croatie, une levée de 200.000 hommes et 42 millions de florins.

L'assemblée se leva comme un seul homme et vota. « Vous vous êtes levés, s'écria mélodramatiquement Kossuth, et moi je me prosterne devant la grandeur de notre peuple. »

Mais ce n'était pas assez pour Kossuth qu'une telle puissance. L'heure était venue « où, comme nous venons de l'entendre le dire lui-même, la proclamation d'un dictateur devient presque une nécessité impérieuse. »

D'un commun accord, il fut convenu entre les ministres qu'ils donneraient leur démission, pour laisser prendre à Kossuth le rôle qui lui convenait. Cette comédie se joua le 11 septembre, au milieu d'une manifestation révolutionnaire de la populace, préparée à cet effet. Kossuth joua son personnage à merveille. Feignant de ne pas s'associer à la décision de ses collègues, il protesta

bureaucratique de Vienne qui élève les constructions de sa puissance énervée sur les ruines de la liberté de ses voisins, et j'ai dit que celui de la maison régnante qui aura la hardiesse de substituer une nouvelle organisation constitutionnelle à l'ancien mécanisme gouvernemental sera le second fondateur de la dynastie des Habsbourg. » L'empereur Ferdinand eut cette hardiesse ; il faillit y perdre et la Hongrie et sa couronne.

que, pour son compte, il entendait rester à son poste :

« — Que M. Szemere conserve son portefeuille de l'intérieur, et moi aussi, s'écria-t-il, qui ai quitté le banc des ministres, je reprends en ce moment mon ancienne place, et je veux voir, ajouta-t-il en singeant le mot historique de Mirabeau, quel est celui qui me forcera à me défaire de la charge dont on m'a investi, en vertu de la constitution, comme ministre des finances. »

Alors, le comte Batthyanyi, l'ex-président du conseil, se leva, et proposa d'investir Kossuth du pouvoir dictatorial. Celui-ci répondit :

« — Je préférerais me retirer dans la vie privée, après avoir combattu et souffert assez longtemps. Pourtant, je me vois *obligé* de déclarer à cette heure solennelle que, partout où le danger l'exigera, je serai prêt à me rendre. Que la Chambre désigne donc celui qui doit être investi du gouvernement provisoire avec le palatin, et, si l'on me nomme à ce poste, je m'engage d'ici à cinq jours à former un nouveau cabinet. En attendant, que la Chambre se déclare en permanence. »

Kossuth entrait ainsi résolument dans la voie que lui traçaient les organes avancés de la presse révolutionnaire française, *la Réforme* en particulier, qui lui criait :

« C'est maintenant à Kossuth à développer toute son énergie révolutionnaire, et à diriger contre les forces de Vienne tout ce qui ne sera pas strictement nécessaire à la poursuite du ban (1). Il faut faire appel aux révolutionnaires de Gallicie, de Bohême et de Vienne ; prononcer la déchéance de l'Empereur-Roi et proclamer la République ; employer tous les moyens de *salut public* que prescrivent les circonstances. »

Kossuth remplit exactement ce programme, sauf un point, celui de la République, qui répugnait aux instincts aristocratiques des madgyars, et n'eût pas été sans doute du goût de ses bons amis les Anglais (2).

Cependant le palatin et vice-roi de Hongrie, voyant quelle tournure prenaient les événements et que la Révolution ne tenait aucun compte de sa présence, s'était retiré. L'Empereur, de son côté appuyait ouvertement la Croatie qui avait pris pour devise : « Sauvons l'Empereur ! » Les choses en étaient arrivées à un point où il était bien difficile à Kossuth de ne pas se déclarer ouvertement contre la couronne. Une dernière intervention de l'Empereur lui arracha le masque.

Non content de blâmer dans deux manifestes royaux les actes révolutionnaires dont le ministère hongrois s'était rendu coupable, Ferdinand chargeait le comte de Lamberg d'aller prendre en son nom le commandement général de l'armée hongroise, avec injonction aux soldats de rentrer sous leurs anciens drapeaux.

C'en était fait du plan de Kossuth si, pour obéir à son souverain ou à celui qu'il affectait de reconnaître encore pour tel, il laissait échapper l'armée de sa main. Il rédigea en toute hâte une proclamation adressée à la nation pour lui faire connaître la réponse de l'Assemblée aux manifestes royaux. On y lisait :

« La nomination du général Lamberg est illégale et inconstitutionnelle. Défense est faite aux troupes et aux citoyens d'obéir au général Lamberg sous peine de trahison. »

Au point où l'exaltation des esprits de la populace était montée, c'était clairement l'exciter au crime. Le général, à peine arrivé à Pesth, est massacré à coups de fourches, son corps est traîné par les rues, et les drapeaux hongrois trempés dans son sang. Les auteurs de cet attentat ne furent pas recherchés et restèrent impunis. Le premier exploit de la guerre civile allumée par Kossuth était un assassinat ; était-ce même le premier ? car il ne faut pas oublier l'assassinat du comte de Latour à Vienne.

Au manifeste de l'Empereur, dissolvant la Diète, proclamant la loi martiale en Hongrie, en nommant le ban Jellachich commissaire général de Sa Majesté avec des pouvoirs illimités, la Diète hongroise répondit en se déclarant assemblée nationale, et en constituant, sous la dictature de Kossuth, un comité de salut public.

Dès lors, son ardeur révolutionnaire ne connaît plus de bornes. Il court lui-même souffler la révolte parmi les populations environnantes ; les groupes révolutionnaires lui fournissent 12.000 hommes, qui se massent sur les bords du Danube pour arrêter la marche de Jellachich.

La terreur, inséparable de toute dictature, vient en aide ou supplée à l'enthousiasme. Ce n'est pas assez d'avoir des hommes, il faut avant tout de l'argent ; il fait fabriquer un papier-monnaie sans valeur, et la main du dictateur est rude à ceux qui la refusent.

« Kossuth, dit un journal privé de novembre 1848 (1), a encore fait pendre un brave homme, un président de comitat, nommé Kuditz, ainsi qu'un prêtre. En général, il fait pendre tous ceux qui n'acceptent pas son papier-monnaie, *pendant que lui-même ne se fait payer qu'en ducats.* »

Ainsi peut s'expliquer la grande fortune, qui lui permettra de ne pas connaître les douleurs et les privations de l'exil.

Sur ces entrefaites, la seconde révolution de Vienne éclate (6 octobre 1848) ; c'est l'heure de donner la main à ces frères révoltés que la rébellion hongroise a encouragés à l'émeute. Mais en vain les Viennois rebelles, menacés par l'armée de Windischgraetz, appellent les Hongrois à leur secours, Kossuth a pour eux de belles paroles ; il n'est jamais à court d'éloquence :

« Vienne, s'écrie-t-il, est encore debout. Hâtons-nous de payer une dette qui doit nous paraître sacrée. J'amène, pour renforcer notre brave armée 12.000 hommes, inexpérimentés, il est vrai, mais qui brûlent du désir de disputer à leurs aînés les lauriers sur le champ de bataille. Oui, nous le ferons, nous avancerons ! Nos amis de Vienne comptent sur nous avec angoisse, et le Hongrois n'a jamais abandonné son ami. »

Quand l'armée de Kossuth arriva en vue de Vienne, il était trop tard : Windishgraetz était

(1) L'armée croate et slave qui secouait le joug tyrannique de la Hongrie était sous la conduite du *ban* ou gouverneur de la Croatie, le général Jellachich, dont le nom est resté particulièrement honoré chez tous ces peuples comme celui d'un véritable héros, d'un patriote aussi vaillant que désintéressé.

(2) « Lord Palmerston reçoit tous les émissaires de Kossuth, et les assure de sa sympathie. Il a dit à la princesse de Lieven que les Hongrois battraient certainement les armées autrichiennes et russes » (*Mémoires* de Metternich 1849).

(1) Cité dans les *Mémoires* de Metternich.

déjà en possession des faubourgs. Les Hongrois n'en voulurent pas moins faire preuve de bonne volonté ; mais, menacés d'être culbutés dans le Danube, ils s'empressèrent de battre piteusement en retraite.

Le nouvel empereur, François-Joseph, en faveur de qui Ferdinand a abdiqué, poursuit vigoureusement la répression des rebelles ; il charge Windishgraetz d'aller les châtier au cœur même de leur empire. Les Autrichiens arrivent devant Buda sans trouver de résistance ; Kossuth, après une vaine demande de capitulation, abandonne Pesth et entraîne avec lui la Diète à Debreczin, sans oublier d'emporter la couronne de Saint-Etienne.

Décidé à continuer la lutte, il organise une nouvelle armée qu'il met sous les ordres d'un vieux général polonais, Dembinski. Dès lors s'engage une lutte meurtrière et atroce ; le sol de la Hongrie est jonché de cadavres, inondé de sang.

En avril 1849, la Révolution semblait triomphante ; un instant, les Hongrois, redevenus maîtres du terrain, crurent tenir dans leurs mains les destinées de l'Autriche. Quel beau jour pour Kossuth que celui où l'assemblée, réfugiée à Debreczin, prononça la déchéance des Habsbourg et le nomma, lui, l'instigateur de l'insurrection, gouverneur général du royaume ! Il y avait entre la capitale et lui une mer de sang ; mais son ambition était satisfaite !

« L'heure est venue, s'était-il écrié, où il est du devoir de la Hongrie de déclarer à la face de Dieu et de l'univers, à la face de l'Europe et des peuples, que nous voulons être libres et indépendants !... Dieu peut disposer de moi dans cette vie comme il lui plaira ! Il peut me conduire à l'échafaud, me condamner à la ciguë ou à l'exil ! Mais une chose par laquelle il ne pourra pas me manifester sa toute-puissance, c'est qu'il me fasse jamais redevenir le sujet de la maison d'Autriche ! Il importe donc de proclamer que par sa trahison, son parjure, son invasion armée, l'Autriche a rompu le lien qui unissait la Hongrie à elle. Je propose donc : 1° que la Hongrie soit déclarée Etat indépendant et, relativement au territoire, indivisible et inviolable ; 2° que la maison de Habsbourg-Lorraine soit déchue pour toujours du gouvernement, proscrite du sol hongrois, privée de tous les droits civils en Hongrie. Ainsi soit-il ! Amen ! »

Cet audacieux défi à la toute-puissance de Dieu ne tarda pas à avoir sa réponse. Kossuth ne voyait pas le *Mané, Thécel, Pharès*, que Dieu écrit sur la muraille, aussi bien pour le sujet révolté que pour le souverain indigne de régner. Peu de temps après que Kossuth avait enfin touché au but suprême de son ambition, la Russie, qui s'intéressait aux efforts de la résistance serbo-slave contre les séparatistes hongrois, intervenait et mettait dans la balance le poids de son épée. Tout cet édifice de gloire si chèrement élevé sur des monceaux de cadavres, s'écroula en un clin d'œil. Kossuth et son gouvernement insurrectionnel se virent acculés dans la forteresse d'Arad. Louis Batthianyi, le second de Kossuth, s'ouvrit les veines avec la pointe de son poignard ; ses veines furent fermées, et on le conduisit au supplice. Kossuth n'eut pas le courage d'une si tragique mort. Il se résigna à remettre entre les mains de Georgey, le général en chef des troupes hongroises, cette dictature à laquelle il avait sacrifié tant de victimes, et s'esquiva furtivement en Turquie avec quelques compères, laissant les naïfs qui avaient cru en son étoile et dont il avait suscité la rébellion, se débrouiller comme ils pourraient. C'est, du reste, l'éternelle histoire des insurrections, de leurs fauteurs et de leurs aveugles soldats. Et l'on vit dès lors Kossuth, qui, en quittant la Hongrie ensanglantée, n'avait pas négligé d'emporter, non de son papier-monnaie, mais de belles et fortes sommes d'or autrichien, promener par l'Europe le spectacle de son opulent exil et clamer à tous les échos les récriminations de son ambition inassouvie.

Sur son chemin, les révolutionnaires cosmopolites firent partout cortège à l'homme qui venait d'incarner en lui d'une façon si éclatante les principes de la révolution universelle. C'est ainsi qu'à Constantinople, Adriano Lemmi, alors en rupture de ban (il avait échappé à la surveillance de la haute police française, après son année de prison pour vol subie à Marseille), s'attacha à lui, devint son secrétaire, sur la recommandation de Mazzini. Lemmi fut le trait d'union entre les deux chefs révolutionnaires italien et hongrois, et dès lors Kossuth, dont le rôle était fini dans son pays, conspira avec tous les agitateurs de la péninsule italienne contre l'Autriche, contre les gouvernements légitimes de Toscane, de Naples, et contre le Saint-Siège.

Bientôt, ne se sentant pas assez en sûreté à Cutaja, où il avait été interné par le gouvernement turc, sollicité à l'envi par les sectaires américains et anglais qui le proclamaient grand homme, Kossuth, flanqué de ses compères hongrois et de son digne secrétaire Lemmi, devenu son ombre, s'embarqua sur la frégate américaine le *Mississipi*, et de Constantinople gagna Smyrne, puis Varigliano et enfin Marseille ; inutile de dire qu'Adriano ne débarqua pas dans cette ville et demeura prudemment caché à bord de la frégate. C'est de Marseille que Kossuth envoya à Mazzini le fameux télégramme, qui scellait entre les deux conspirateurs l'accord déjà fait à Cutaja par l'intermédiaire de Lemmi : « Ma république est la vôtre ! »

On sait qu'ayant demandé à Louis-Napoléon, président de la République française, la permission de traverser la France pour se rendre en Angleterre, il reçut un refus formel, et dut retourner à bord de la frégate américaine. L'enthousiasme des républicains marseillais le força même de hâter son départ.

Il gagna alors Gibraltar où il débarqua et fut reçu et fêté par les Anglais. De là, il se rendit à Londres, puis à New-York, où la Maçonnerie était impatiente d'inscrire son illustre nom parmi les gloires de l'Ordre.

Adriano Lemmi ne cessa de l'accompagner dans tous ces voyages, et ne le quitta qu'à la nouvelle du coup d'État du 2 décembre.

Kossuth avait donné à la Maçonnerie trop de gages de sa parfaite adhésion aux principes et aux secrètes menées de la secte, pour n'être pas accueilli avec délire par les maçons américains.

Il fut initié à Cincinnati dans la Loge n° 133, le 20 février 1852, et bientôt élevé au grade de 33e. Le 3 mai de la même année, il prononçait un important discours maçonnique dans la Grande Loge de Boston. Devenu apôtre *in partibus* de la révolution, il parcourut les Etats-Unis, semant partout les trésors empoisonnés de son inépuisable éloquence, tout en recueillant des souscriptions « en faveur de la nationalité hongroise » (! ? !).

De retour à Londres en 1852, il y forma avec Mazzini et Ledru-Rollin une sorte de triumvirat révolutionnaire, d'où sortirent plusieurs manifestes destinés à attiser en Europe la flamme des insurrections. Il fut en Angleterre un des plus ardents instigateurs de la guerre de Crimée, dans l'espérance que les puissances victorieuses lui rendraient en Hongrie la position qu'il avait perdue. C'est à cette époque que le compère Lemmi fut compromis dans une affaire de faux qui n'a jamais été bien tirée au clair.

La guerre de Crimée terminée, et le traité qui la suivit n'ayant pas satisfait les ambitions du triumvirat, un appel énergique fut adressé par les triumvirs aux républicains de l'Europe, sommés de faire ce que la diplomatie des puissances n'avait pas réalisé. Un trait de ce manifeste donnera une idée de la sincérité de Kossuth.

Après un solennel appel au parti des peuples de s'organiser pour une action décisive contre toutes les autorités et les tyrannies, d'inscrire sur son drapeau ce grand mot de *Solidarité européenne*, Kossuth s'écrie : « Nous sommes forts par les crimes des oppresseurs, *par le mépris de la vie humaine qui leur fait verser en Crimée le sang de milliers de braves* pour faire réussir un emprunt ou célébrer un anniversaire. » Or, personne en Europe n'avait prêché la guerre de Crimée avec autant de ferveur et de passion que Kossuth, ennemi mortel de la Russie presqu'autant que de l'Autriche.

Lorsque, jetant un coup d'œil en arrière, on voit que le programme révolutionnaire, si complaisamment développé dans les manifestes du triumvirat, s'est exécuté à la lettre ; que l'histoire prouve, par les faits, la réalisation progressive du plan de la secte infernale et montre en particulier l'accomplissement de ces paroles de l'appel cité plus haut : « Les peuples appelés à l'honneur de l'initiative sont la France et l'Italie ; la France a sa puissante tradition de 1792 à continuer ; l'Italie son programme de 1848, daté du soulèvement sicilien, des journées de Milan, de Venise et de Rome ; France et Italie, Rome et Paris, tel devrait être le mot d'ordre de la bataille ! » ; quand on voit, disons-nous, un si parfait accord entre l'événement et la prédiction, comment ne pas reconnaître la part qu'ont eue ces hommes néfastes, et Kossuth en particulier, aux événements qui ont changé en un quart de siècle la face de l'Europe, et qui l'acheminent à la réalisation complète du plan rêvé par ces lieutenants de Satan : « l'émancipation radicale de toutes les nationalités, se solidarisant dans une fédération démocratique, destructive de toute religion, de toute morale, de toute société » ?

J.-B. Vernay.

Au moment où ce numéro de la *Revue mensuelle* était terminé, nous avons appris qu'un évènement de la plus haute importance venait d'avoir lieu : miss Diana Vaughan, en quittant Leipzig, n'était pas retournée à Londres, comme elle l'avait annoncé ; mais, faisant en Suisse, puis en Italie, un voyage sous le plus strict incognito, elle était tombée à l'improviste au Palais-Borghèse et avait remis à Lemmi en personne sa démission complète et définitive de la franc-maçonnerie.

Immédiatement, nous avons arrêté la mise en pages de notre revue, et nous avons laissé sur marbre plusieurs articles déjà composés, afin de pouvoir consacrer quelques pages à cet évènement d'un intérêt si pressant et dont les conséquences peuvent être très graves.

Un de nos collaborateurs, chargé spécialement des informations maçonniques, s'est aussitôt rendu auprès de la grande-maîtresse démissionnaire. Cette démarche nous a occasionné un fort retard pour la publication de ce numéro ; mais nos lecteurs apprécieront le résultat.

LA DÉMISSION
DE LA
GRANDE-MAITRESSE MAÇONNE
Miss DIANA VAUGHAN

Un de nos collaborateurs reçu par la Grande-Maîtresse de New-York. — Miss Vaughan prédit que la décapitation de Charleston sera complète. — Miss Vaughan en veut à un père jésuite qui a tenté de la convertir. — Elle rend hommage aux sœurs de charité. — La démission de la Grande-Maîtresse est bien complète et définitive. — Texte de sa démission. — Pour quels motifs miss Vaughan tient à la faire connaître par la voie de la presse ; elle se défie de Lemmi et de ses calomnies. — Les projets de miss Vaughan. — Honneurs rendus à la S∴ Diana Vaughan par le Suprême Conseil Général de la Fédération Maçonnique Italienne, à la veille de sa démission. — Texte du décret la nommant Membre d'Honneur et Protectrice de tous les Suprêmes Conseils, Aréopages, Chapitres et Ateliers indépendants. — Balustre du Grand Chancelier de Palerme. — La réponse de miss Vaughan au Suprême Conseil Général de la Fédération Maçonnique Italienne. — Sa lettre à M. De la Rive. — Conclusion.

C'est le lundi 23 avril que nous avons appris, de deux sources différentes, la démission de miss Vaughan et son départ de l'Italie. De son côté, notre ami M. De la Rive avait été avisé de la démission par l'ex-grande-maîtresse elle-même, dont on lira plus loin la lettre à ce sujet.

Miss Vaughan, arrivée le mardi matin à Paris par le rapide d'Italie, ne s'arrêta pas cette fois dans notre capitale et ne fit que la traverser, d'une gare à l'autre, pour prendre le rapide de Londres ; elle ne vit au passage qu'une seule personne de ses amies, laquelle voulut bien nous informer que miss ferait un court séjour à Londres, pour se reposer un peu et ramasser tous ses papiers relatifs à la lutte du Comité de Protestation

contre Lemmi; après quoi, elle rentrerait chez elle, à New-York.

C'est alors que nous envoyâmes un de nos collaborateurs auprès de miss Vaughan, dont nous avions l'adresse, pour lui présenter nos hommages et la féliciter de s'être retirée de la secte; nous avions l'espoir, qui ne fut pas déçu, qu'elle consentirait à recevoir notre envoyé. Celui-ci partit par le rapide du soir (24 avril), et le lendemain il était à Londres.

Nous lui laissons la parole.

...Je n'ai pas perdu de temps. Une heure à peine après le débarquement du train, je quittais l'hôtel et je me rendais à Oxfort-street, au domicile de sir X***, dont l'ex-sœur Diana Vaughan est l'hôtesse.

Ma carte de visite, au dos de laquelle un des amis du docteur avait écrit quelques mots de présentation, fut aussitôt remise à miss, qui venait de se lever de table et qui me fit introduire auprès d'elle, sans me faire attendre.

Après les banalités d'usage, miss me raconta, sans trop se faire prier, quelques incidents curieux de cette longue campagne de sept mois, menée par elle si courageusement.

« — Si nous sommes vaincus, a-t-elle dit, nous le devons surtout à la mollesse et à l'imbécilité (*sic*) des Emérites de Charleston. Franchement, je me demande comment ils ont pu être bêtes au point de ne pas voir le piège à peine caché sous la proposition des Allemands. Il n'est, pourtant, pas bien difficile de se rendre compte de ce qui va arriver... Ils sont contents, parce qu'ils ont conservé la gestion financière, parce que la centralisation des fonds de la haute-propagande continuera à se faire à Charleston, comme par le passé... Voilà une belle affaire!... Il est certain que, si la totalité des fonds centraux avait dû être remise à Lemmi, les quatre cinquièmes des triangles auraient adhéré à notre scission; on est maintenant presque partout fixé sur l'improbité de Simon... Mais c'est justement parce que la mesure dont les Emérites se déclarent satisfaits vise Lemmi personnellement, qu'elle est condamnée à n'être que provisoire; c'est cela qu'ils n'ont pas compris... Le fait acquis à jamais, c'est la décapitation de Charleston; que Lemmi vienne à mourir demain, il sera remplacé par quelque frère italien dont l'honorabilité est hors de contestation, Ettore Ferrari, par exemple, qui est perdu dans les nuages de l'art et n'est pas un homme d'argent. La question de la centralisation des fonds au siège du Suprême Directoire renaîtra aussitôt et sera, bien certainement, tranchée par un convent souverain dans le sens contraire aux intérêts de Charleston. Résultat : ce que nous disions dans la voûte de protestation; la maçonnerie américaine ne sera plus bonne qu'à jouer le rôle de vache à lait; elle continuera à verser vingt millions, contre quatre ou cinq au plus versés par la maçonnerie européenne, c'est la proportion, et elle n'exercera plus aucune influence dans la direction universelle. Je le leur prédis, aux Emérites, sans craindre de me tromper. »

Miss Vaughan continue à soutenir que jamais les frères de Charleston n'auraient dû accepter la combinaison de Leipzig.

Son vieil ami sir X***, présent à notre entretien, et qui veille sur elle comme un père, l'approuve de la tête. Sir X*** me paraît être un excellent homme, question d'opinions religieuses à part; il aime beaucoup miss Diana.

Je lui demande s'il ne craint pas pour elle, après l'éclat qu'elle vient de faire.

« — Oh! répondit-il, celui qui toucherait à un cheveu de la chère enfant ne sortirait pas vivant d'ici. »

Miss a une petite moue et un léger haussement d'épaules.

« — J'aime mieux, fait-elle, être dans ma peau que dans celle de Lemmi. »

Je réplique :

« — Cependant, il me semble, miss, que ce serait sagesse de votre part de prendre désormais quelques précautions.

« — Sans doute », me dit-elle.

Et elle m'explique que, lorsqu'elle a quitté Leipzig, elle a, pendant sa tournée en Suisse et en Italie, voyagé incognito, changeant de nom dans chaque ville.

« — Je n'ai pas même, dit-elle, fait savoir où j'étais à la personne qui a ma procuration à Londres pour recevoir les lettres chargées ou recommandées arrivant ici en mon absence (1); aussi j'ai trouvé hier, à mon retour, une volumineuse correspondance. »

Elle me raconte qu'en Suisse elle a employé une partie de son temps à réunir des armes contre Sophia.

« — J'ai tout un arsenal, à présent, fait-elle, s'animant; je suis en mesure de la foudroyer, si elle bouge contre moi! »

En Italie, miss s'est rendue dans quelques villes. Elle s'est arrêtée plusieurs jours à Turin.

« — J'avais deux raisons, me dit-elle, de séjourner quelque peu à Turin. D'abord, je tenais à visiter nos chers Vaudois, qui ont, vous le savez, leur centre de communautés à Torre-Pellice; il n'y a pas trois heures de chemin de fer, de Turin à Torre-Pellice; j'ai vu ces braves gens, si simples, si bons, si vertueux... Comme on prie bien quand on est chez eux! j'y ai prié de toute mon âme!... Puis, j'avais à cœur de découvrir à Turin un moine, qui a cherché à me convertir à l'adonaïsme (*sic*) en se faisant passer vis-à-vis de moi pour un curé ordinaire. Il n'avait pas réussi, bien entendu, et quand il a vu qu'il n'y avait rien à faire avec moi, il a manqué de courtoisie à mon égard...

(1) Les principaux chefs de la haute-maçonnerie ont, chacun, une adresse centrale, quand ils entreprennent une série de voyages d'inspection. L'Inspecteur Général en mission permanente donne alors sa procuration notariée à quelqu'un de confiance, qui peut ainsi recevoir en son lieu et place toutes les lettres, même chargées, parvenant à l'adresse centrale; les lettres ainsi retirées à la poste malgré l'absence du destinataire sont remises aux messagers secrets du Palladium, qui, eux, savent où se trouve l'Inspecteur Général et lui portent, exactement comme des courriers de cabinet, les lettres retirées par son mandataire central. C'est là un service admirablement organisé et qui, ainsi qu'on le suppose bien, nécessite d'énormes frais à la haute-maçonnerie; c'est un des plus gros chapitres du budget de Charleston.

Quand miss Vaughan vient en Europe, son adresse centrale est à Londres, et il n'y a guère que les parfaits triangles et les grands triangles qui la connaissent. Mais lorsque, quittant Leipzig, elle prit la résolution de démissionner, elle renonça au service des messagers secrets; car, pour se faire transmettre ses lettres en toutes villes de Suisse et d'Italie, il lui eût fallu faire connaître son itinéraire à la Mère-Loge *le Lotus d'Angleterre*. Or, dans cette circonstance, non seulement elle ne confia pas à la Mère-Loge le plan de son nouveau voyage; mais encore, étant donné qu'elle changeait de nom dans chaque ville, elle se supprima par ce fait la possibilité de se faire réexpédier par son mandataire de Londres les lettres nombreuses à elle adressées. (*Note du docteur Bataille.*)

« — Vous devez vous être exagéré la portée de ce dont vous vous plaignez, observons-nous.

« — Non, non, c'est un jésuite, il s'est très mal comporté ! »

Ici, miss Vaughan paraît un peu en colère. J'insiste pour savoir quel est l'incident survenu, afin d'apprécier et de la faire revenir sur son sentiment ; car je suis bien convaincu que, s'il s'agit vraiment d'un père jésuite, il ne peut y avoir eu manque de courtoisie dans les rapports entre lui et miss.

Mais elle ne veut pas en démordre et refuse obstinément de me dire en quoi consiste cette grave affaire qui la met en courroux.

« — C'est un secret, un grand secret, me dit-elle. C'est dans l'ordre des choses que je n'ai jamais voulu livrer à la publicité. Si ce jésuite vient jamais à en parler, je le saurai et je lui répliquerai ; s'il ne dit rien, je ne dirai rien.

« — Peut-être vous servez-vous du mot *jésuite* au hasard, comme font tous les adversaires de l'Eglise... »

Elle m'interrompt :

« — Permettez, je ne déparle pas ; mon curé convertisseur est bien un jésuite, ce que vous appelez un religieux membre ou père de la Compagnie de Jésus ; il habite Turin ; j'ai parfaitement découvert son vrai nom et son adresse. »

Là-dessus, elle se lève, passe dans son cabinet de travail et en revient un moment après, tenant une lettre.

Ainsi qu'on le pense, ma curiosité est vivement piquée.

« — Tenez, me dit-elle, vous allez voir que je n'incrimine pas la probité de ce religieux ; c'est un fort honnête homme. Je le croyais curé d'une paroisse, d'après le nom qu'il m'avait donné en entrant en relations avec moi, et je lui avais remis quelque monnaie pour ses pauvres...

« — Votre charitable bonté est connue, fais-je, l'interrompant à mon tour.

« — Eh ! attendez donc ! riposte-t-elle avec un mouvement d'impatience ; pas de compliments, s'il vous plaît, il ne s'agit pas de cela... Vous ne comprenez pas à quoi je veux en venir... Je dis donc que ce moine est très honnête. Il a remis ma petite contribution aux Petites Sœurs des Pauvres de Turin, et il a cru nécessaire de me le justifier. D'où, cette lettre, qu'il m'a envoyée... Lisez. »

Elle me tend la lettre ; mais, en reporter zélé, je m'empresse de lui demander s'il n'y a pas indiscrétion à en prendre copie ; elle m'y autorise.

« — Pourrai-je la publier ? »

Elle hésite.

« — Oui... non... je ne vois pas l'utilité... Lemmi va faire dire dans les triangles que je sollicite indirectement les prières des catholiques... Et ce n'est pas vrai !... Enfin, soit, je m'en rapporte à vous. Vous la publierez ou non, à votre gré ; *mais alors, si vous la publiez, vous aurez soin d'ajouter que je déclare hautement que les aumônes données aux Petites Sœurs des Pauvres sont une charité des mieux placées, ainsi du reste que celles remises à n'importe quelles autres sœurs de charité... Ce sont de nobles et dignes femmes*... Après tout, je me moque bien de ce que pourra dire Lemmi !... »

Je copie donc la lettre, et la voici :

J. M. J.

Fête de Noël
Turin, 25 décembre 1893.

Monsieur,

J'ai reçu les cent francs que vous nous avez envoyés de la part d'une jeune personne, pour laquelle vous nous demandez des prières.

Oh ! oui, nous prierons, nous religieuses, et les cent quatre-vingts pauvres que la charité de Jésus-Christ nourrit dans cette maison.

Sr MARGUERITE DE SAINTE-THÉRÈSE,
Supérieure des Petites Sœurs des Pauvres.

La lettre porte le cachet du couvent des Petites Sœurs des Pauvres de Turin.

Après que j'ai copié, miss reprend :

« — Vous ne comprenez pas qu'en m'envoyant cette lettre votre père jésuite s'est trahi ?... Je n'avais nul besoin qu'il me justifiât l'emploi de cette modeste aumône que j'avais été très heureuse de faire... Lorsque j'étais à Paris, à l'hôtel Z***, pendant mon séjour de décembre dernier, il m'avait donné comme nom : *l'abbé G****. Eh bien, s'il avait été un simple ecclésiastique, la sœur supérieure lui aurait écrit : *Monsieur le curé*, ou : *Monsieur l'abbé*, mais pas : *Monsieur* tout court. »

Et, comme je souris de cette argumentation, qui me paraît enfantine :

« — Ne riez pas, me dit-elle ; c'est très sérieux... Ce *Monsieur* tout court m'a mise en défiance. J'en ai conclu que mon soi-disant curé avait formellement recommandé à la supérieure des Petites Sœurs de ne lui donner aucun titre, et que, par conséquent, on me cachait quelque chose. J'ai eu parfaitement raison de me tenir ce raisonnement. J'ai su alors (je n'ai pas à vous dire comment) que mon homme était un moine ; mais c'est tout ce que j'ai pu apprendre, il m'a été impossible longtemps de connaître à quel ordre il appartenait... Aussi, quand je suis allée à Turin dans les premiers jours d'avril, j'ai fait mon enquête sur place, et j'ai été exactement fixée sur l'identité de mon faux curé... Eh bien, c'est très mal, d'abord, de m'avoir trompée... Il est vrai que, si j'avais su en commençant que c'était un jésuite, je me serais garée de lui comme de la peste... Un jésuite, voyez-vous, a l'imprégnation adonaïte (*sic*) au plus haut degré ; ce jésuite-là m'a peut-être porté malheur... »

Je ne puis m'empêcher de sourire encore, et j'essaie de calmer miss Diana. Peine perdue ; elle garde quand même rancune à son jésuite (1), dont elle me donne le nom. Il n'est pas utile, je pense, de le publier.

Cependant, comme je ne suis pas venu à Londres pour m'occuper de ces enfantillages, je dis à miss qu'il vaudrait mieux que nous causions de choses plus sérieuses.

(1) Pour ma part, et sans savoir de quoi il s'agit, je tiens à dire publiquement à miss Vaughan, comme d'autre part un de mes amis le lui a écrit, qu'elle s'exagère beaucoup, avec sa nature nerveuse et impressionnable, cet incident de ses relations avec quelques catholiques, relations qui sont tout à son honneur, puisqu'elle les a mises à profit pour faire du bien, en de nombreuses circonstances que nous savons. Le révérend père en question, que je connais de réputation, est absolument incapable d'avoir cherché à l'offenser, comme elle l'a répété à tort à plusieurs personnes. *(Note du docteur Bataille.)*

Cette discussion, au sujet du père jésuite de Turin, l'a beaucoup énervée ; elle froisse un journal, qu'elle a pris depuis un moment sur la table, et le déchiquète du bout de ses petits ongles roses. Je me demande s'il ne serait pas bien avisé de remettre la suite de l'entretien au lendemain. Mais qui sait si le lendemain elle consentira à me recevoir de nouveau?...

Je prends donc courage, je me promets de déployer toutes les ressources de ma diplomatie, et j'aborde la question capitale : la démission de la grande-maîtresse de New-York est-elle bien complète et difinitive ?

Sur ce point, miss Diana m'en donne la plus formelle assurance. Elle avait pris cette résolution en partant de Leipzig, et, lorsqu'elle a su que les Émérites de Charleston (les membres de l'ancien Sérénissime Grand Collège, ayant maintenant l'honorariat *ad vitam*) acceptaient la transaction imaginée par les hauts-maçons allemands, elle s'est juré qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision, qu'elle serait irrévocable. Mais, au lieu de l'envoyer à New-York, où l'on aurait discuté, où ses amis auraient cherché à la lui faire reprendre, elle a préféré la remettre à l'homme même dont elle a été la plus implacable adversaire, certaine qu'il s'empresserait de l'enregistrer, de la notifier à tous les parfaits triangles, et voulant ainsi se barrer la route à elle-même, dans le cas où elle aurait eu quelque velléité de reprendre ses titres et sa situation dans la haute-maçonnerie.

« — J'ai quitté Turin le 18 au soir, me dit-elle, et le lendemain j'étais à Rome. Voici le texte exact de ma démission, telle que je l'ai déposée moi-même au nouveau Suprême Directoire Dogmatique. »

Elle m'en remet une copie et m'autorise à la retranscrire.

Le texte est en anglais. En voici la fidèle traduction :

Vallée du Tibre, orient de Rome.

Le XIXe jour du 11e mois, an 000894 de la Vraie Lumière, et sous l'œil de Notre Divin Maître *Excelsus Excelsior*.

Moi, soussignée, Diana Vaughan, Maîtresse Templière Souveraine, ayant la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666, première et seule Souveraine en 796 ; Grande-Maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, à l'orient de New-York ; Grande-Maîtresse honoraire du Parfait Triangle *les Onze-Sept*, à l'orient de Louisville ; membre d'honneur de la Loge-Mère *le Lotus d'Angleterre*, à l'orient de Londres ; membre d'honneur du Parfait Triangle *Fiat Lux*, à l'orient de Mexico ; membre d'honneur du Parfait Triangle *Hochmah-Kadeschnou*, à l'orient de Calcutta ; membre d'honneur du Parfait Triangle *Tsedik'iou*, à l'orient de Buenos-Aires ; membre d'honneur de tous les Grands Triangles et Triangles des provinces de Memphis, Baltimore, Philadelphie, Charleston, Cleveland et Boston ; Inspectrice Générale du Palladium Réformé Nouveau, en mission permanente ; déléguée de la Province Triangulaire de New-York et Brooklyn au Convent Souverain dit du 20 septembre 1893 (ère vulgaire) ; Chevalière de l'Ordre d'Isis et Osiris et membre d'honneur de son Souverain Chapitre, à l'orient de Mexico ; vice-présidente honoraire du Conseil de l'Ordre des Chevaliers du Temple (section des Bosquets), à l'orient de Philadelphie ; membre d'honneur du Grand Consistoire Directeur du Rite des Ecossaises de Perfection pour la Louisiane, à l'orient de la Nouvelle-Orléans ;

Je déclare :

1° Persister à tenir pour nulle et sans valeur la voûte circulaire illégitimement dénommée lettre encyclique, datée du 29e jour du 7e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, et signée par le Frère Adriano Lemmi, Grand-Maître du Souverain Directoire Exécutif, à l'orient de Rome, par laquelle voûte ledit Frère Lemmi se qualifie faussement de Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle ;

2° Persister à affirmer que le scrutin sur lequel ledit Frère Adriano Lemmi prétend fonder son usurpation a été irrégulier et frauduleux, tant dans son essence et sa préparation que dans son accomplissement et sa proclamation ;

3° Refuser d'accepter le projet de nouvelle Constitution fondamentale du Palladium, élaboré à Leipzig et admis au vote de ratification des triangles, en vertu du décret dit de conciliation du Souverain Directoire Administratif, daté du 23e jour du 12e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, orient de Berlin ;

4° Refuser expressément et à jamais de reconnaître pour chef suprême de la Franc-Maçonnerie Universelle un homme condamné pour vol par les tribunaux profanes et dont les malversations innombrables au préjudice des loges italiennes auraient dû entraîner sa radiation absolue de l'Ordre ;

5° En conséquence, donner ma démission complète et définitive, absolue et irrévocable, de maçonne tant palladique qu'écossaise ; renoncer à tous droits sur la caisse de prévoyance de Charleston ; abandonner, sans réserve ni restriction, toutes sommes avancées à titre de prêt amical pour fondation de Grands Triangles et Triangles dans les provinces de Memphis, Buffalo, Treinta-y-Très, Tucuman, Caracas, Guadalajara, Singapoure, Dublin, Manchester, Hambourg, Dresde, Strasbourg, Zurich, Buda-Pest, Porto, Yékatérinoslaw et Stamboul, lesdites sommes remises par moi sur mes fonds personnels aux Nobles Seigneurs Grands-Maîtres Mages Elus directeurs des dix-sept provinces triangulaires ci-dessus et dont les reçus en bonne et due forme m'ont été délivrés du 7e jour du 2e mois 000889 au

1er jour du 12e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, s'élevant ensemble à 48.350 dollars et dont je me refuse à réclamer le remboursement.

Que le Grand Architecte de l'Univers et mon Céleste Protecteur me soient toujours en aide! *Point n'est failli, point ne faillira à ma foi* (1).

Signé : DIANA VAUGHAN.

« — Vous voyez par là, me dit miss, que c'est fini et bien fini. Je garde ma religion, je continuerai à la pratiquer hors de tout triangle, c'est-à-dire isolément ou avec quelques amis intimes, en croyante que je suis ; mais la franc-maçonnerie, je m'en sépare à jamais, j'en ai par-dessus la tête *(sic)*... Ce que les Émérites de Charleston ont fait est honteux et stupide. On n'abdique pas comme cela, par bonheur de n'avoir pas perdu le maniement des gros sous ! *(sic)*.

« — Et Lemmi, comment a-t-il pris la chose ? demandai-je.

« — Oh ! les explications ont été un peu vives, fait-elle en riant, vous devez bien vous en douter. Si jamais j'écris mes mémoires, j'aurai là une jolie scène à raconter. »

Je saisis la balle au bond.

« — Excellente idée ! dis-je. Vous devriez écrire et publier vos mémoires.

« — Non, je disais cela, comme simple manière de parler. Il est des faits qu'il vaut mieux garder secrets ; je ne me considère pas comme déliée de mon serment de discrétion...

« — Cependant, en ce moment même, miss, vous me communiquez, et j'en suis fort aise, un document essentiellement maçonnique; vous entrez, à mon avis, dans une bonne voie; vous faites la lumière, il faut continuer; vous devez la faire pleine et entière.

« — Permettez, ce document m'est personnel. Je crois avoir le droit de vous dire ce qui m'est strictement personnel en maçonnerie. J'ai des raisons très sérieuses pour ne pas cacher ma démission. Quant à la condamnation de Lemmi que j'ai fait connaître, après d'autres maçons, du reste, mais en produisant le document authentique, ce n'est point là de la maçonnerie, c'est du droit commun tout à fait profane...

« — Et quelles raisons avez-vous, miss, pour que votre démission soit aussi connue que possible ?

« — Les raisons ? mais c'est que je ne veux pas que les faits soient présentés à mes anciens camarades des triangles sous un jour faux et mensonger !... Lemmi a dit, je le sais, que je suis une folle ; il le répétera plus que jamais maintenant, et si je ne prends les devants, on me jouera quelque vilain tour pour me faire enfermer dans un hospice... Je sais bien, allez, ce dont le vieux scélérat est capable...

« — Il dit autre chose encore, miss.

« — Quoi donc ?

« — Il prétend que vous n'avez démissionné que pour donner le change, et que la vérité est que vous venez d'être expulsée de la maçonnerie. »

A ces mots, la jeune femme bondit.

« — Le misérable ! Vous voyez bien que j'ai raison de ne pas me borner à l'envoi d'une lettre aux directeurs des provinces triangulaires ; car je vais expédier à tous la copie de ma démission... Mais ceux qui sont contre moi ne communiqueront pas aux triangles ma lettre, et la calomnie de Simon sera seule propagée... Il faut donc que la presse s'empare des faits ; comme cela, mes anciens camarades, les amis inconnus que j'ai en maçonnerie, sauront la vérité.. Vous êtes venu ; vous le voyez, je vous ai fait bon accueil ; publiez, monsieur, publiez le texte de ma démission ; je vous en serai profondément reconnaissante. »

Elle s'est levée encore ; elle va à son cabinet de travail, dont la porte est entr'ouverte ; je la vois prendre des papiers, des lettres ; elle apporte tout cela.

« — Ah ! Lemmi veut me faire passer pour expulsée de la maçonnerie ?... Mais c'est tout le contraire qui est vrai !... Il ne tenait qu'à moi d'y demeurer ; aux honneurs que j'y ai reçus jusqu'à ce jour, de nouveaux honneurs s'ajoutaient, à la veille même de ma démission... J'ai été nommée, le 8 de ce mois, membre d'honneur et protectrice du Suprême Conseil de Palerme et membre d'honneur de tous les ateliers italiens indépendants, Loges, Chapitres et Aréopages... Il est vrai que je n'ai reçu la nouvelle qu'à Florence, le 21, c'est-à-dire deux jours après avoir démissionné ; et ce n'est pas ces touchantes marques de sympathie des maçons honnêtes qui m'auraient fait revenir sur ma détermination... J'étais trop écœurée par l'abdication honteuse des frères de Charleston... J'ai dû, par conséquent, refuser les dignités que me décernaient mes amis de Palerme. J'ai envoyé une copie de ma lettre de refus à M. De la Rive, qui, dans un récent volume, s'est montré vraiment trop élogieux à mon égard ; j'en ai été touchée, parce qu'il est un adversaire. Il ne sont pas nombreux, les écrivains catholiques, qui consentent à reconnaître que tout franc-maçon n'est pas, pour ce seul fait, un monstre !... Mais, tenez, ayez la bonté de lire le texte même du décret du Suprême Conseil Général de Palerme, ainsi que le balustre qui l'accompagne. Vous verrez que je suis tout l'opposé d'une maçonne radiée et expulsée !... »

Je lis et je demande encore la permission de copier ces documents :

« — Oui, oui, me dit miss, je vous autorise. Copiez, publiez ; ce sera la meilleure réponse aux calomnies de Lemmi. »

Miss Vaughan et sir X*** me laissent seul, environ une demi-heure, et vont dans la pièce à côté, tandis que j'écris.

Puis, quand j'ai fini, l'ex-grande-maîtresse me donne une copie de sa réponse au Suprême Conseil Général de Palerme, et m'invite à revenir le lendemain.

Je n'ai pas manqué au rendez-vous ; ce second entretien a duré plus de deux heures. J'avoue que j'ai quitté miss Vaughan, ravi de ses qualités, charmé par son bon cœur, mais déplorant

(1) Dans le texte de miss Vaughan, cette dernière phrase est en français.

son aveuglement inouï. Cette cécité extraordinaire provient de l'éducation que la jeune femme a reçue. Il faudrait un vrai miracle de la Providence pour faire pénétrer la lumière dans cette âme si sympathique.

Elle se considère à tel point dans le vrai, en croyant à la divinité de Lucifer, qu'elle me disait, au moment où je prenais congé d'elle, et alors que je venais de l'engager encore à publier ses mémoires de maçonne palladique et écossaise :

« — Non, non, personne ne me décidera à suivre l'exemple du docteur Bataille ; je lui conserve mon amitié, mais je le désapprouve absolument. S'il se contentait d'exposer notre système doctrinal, il n'y aurait rien à lui reprocher ; son tort est de sacrifier l'exposé de nos croyances à un désir de raconter des histoires et des légendes, et sur ce point il va beaucoup trop loin, d'autant plus qu'il écrit avec un véritable parti-pris !... Ah ! messieurs les catholiques ne savent pas être impartiaux... Si je n'avais pas hâte de rentrer enfin chez moi, j'irais à Paris et je ferais quelques conférences publiques, où j'expliquerais complètement notre doctrine, que vous appelez néo-gnosticisme manichéen. On verrait alors qu'elle n'a rien d'absurde, et que c'est bien nous, croyants du Palladisme, qui avons la vraie lumière... Mais, comme j'aime beaucoup Paris, j'y reviendrai très certainement; et qui sait? peut-être me déciderai-je à faire ces conférences dont je vous parle. Je suis sûre que je gagnerais des âmes à mon Dieu; car il n'est pas nécessaire d'être affilié aux triangles pour avoir notre foi... En outre, en entreprenant une propagande de ce genre, je ne manquerai pas à mes serments, puisque la Constitution fondamentale du Palladium que j'ai jurée nous recommande de propager la vérité. »

*
* *

Voici les documents que j'ai copiés chez miss Diana Vaughan et auxquels je viens de faire allusion.

D'abord, le décret du Suprême Conseil Général de Palerme :

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

ORDO AB CHAO

(Ici l'aigle à deux têtes, surmonté d'un triangle rayonnant, et sur la banderolle accrochée à l'épée que tient l'aigle, la devise : *Deus meumque jus.*)

L.·. U.·. F.·.

(initiales des mots italiens : *Liberté, Egalité, Fraternité.*)

Sup.·. Cons.·. Gen.·. della Fed.·. Mass.·. Ital.·. di Rito Scozz.·. Ant.·. ed Acc.·.

(Suprême Conseil Général de la Fédération Maçonnique Italienne du Rite Ecossais Ancien et Accepté.)

Or.·. di Palermo, il g.·. VIII del mese II
A.·. V.·. L.·. 5894;
E.·. V.·. 8 avril 1894.

(orient de Palerme, le 8e jour du 2e mois, an de la Vraie Lumière 5894 ; Ere vulgaire : 8 avril 1894.)

(Nota. — Le texte du décret est en français ; nous le reproduisons tel quel, avec ses imperfections de style. Les Frères palermitains, ignorant sans doute l'anglais, ont préféré envoyer à miss Vaughan un texte français, sachant qu'elle parle admirablement cette langue. « Mais, disait miss à notre collaborateur, ils auraient peut-être mieux fait de m'envoyer le texte italien; je comprends leur langue, quoique sans la parler aisément. » Ceci est pour spécifier que ce n'est nullement une traduction que nous donnons ici, mais la reproduction textuelle du document original, sauf suppression des abréviations maçonniques.)

Nous,

Président de la Fédération Maçonnique Italienne, Grand-Maître et Grand Commandeur *ad vitam* du Suprême Conseil Général du Rite Ecossais Ancien et Accepté, siégeant en la Vallée de l'Oreto, Grand Orient de Palerme ;

Vu le rapport dressé par notre Très Puissant et Très Illustre Frère Dominique Margiotta, 33e, membre actif du Suprême Conseil pour la Vallée du Sebeto, Inspecteur Général de tous les Ateliers des trois Calabres, Membre d'Honneur du Suprême Conseil pour la Vallée de l'Oreto, Commandeur des Chevaliers défenseurs de la Franc-Maçonnerie Universelle ;

Avons décrété et décrétons :

Art. 1er. — Voulant récompenser par un témoignage d'affectueuse sympathie et de haute estime notre Très Illustre, Très Puissante et Très Eclairée Sœur Diana Vaughan, Maîtresse Templière Souveraine, Grande-Maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, Déléguée de la Province Triangulaire de New-York et Brooklyn, pour les éminents services qu'Elle a rendus à la haute-maçonnerie; pour son dévouement et son attachement très fidèle à ses principes; pour avoir si vaillamment levé, dans la haute-maçonnerie, le drapeau de la rébellion, au Congrès du 20 septembre 1893 (ère vulgaire), contre le Grand-Maître du Souverain Directoire Exécutif, élu irrégulièrement Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle, pouvoir rendu glorieux par les rares vertus et par la haute sagesse et honnêteté de notre Très Puissant Frère Regretté Albert Pike, qui a un temple d'amour dans les cœurs de tous vrais francs-maçons :

Nous lui avons, dans notre solennelle assemblée de ce jour, décerné le titre de

MEMBRE D'HONNEUR PROTECTEUR

de notre Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Art. 2 — Le nom de notre Très Chère, Très Eclairée et Très Vaillante Sœur Diana Vaughan, Membre d'Honneur Protecteur de notre ancien et historique Suprême Conseil, est inscrit, dès ce jour, au Livre d'Or de tous les Suprêmes Conseils, Aréopages, Chapitres et Ateliers composant la Fédération Maçonnique Italienne.

Art. 3. — Notre Très Illustre Frère Grand Chancelier Grand Secrétaire est chargé d'annoncer l'heureux événement à tous les Suprêmes Conseils de la Fédération.

Art. 4. — Plein pouvoir est donné à notre Très Puissant Frère Dominique Margiotta, 33e, de faire parvenir, en notre nom, le présent Décret à notre Très Eclairée Sœur Diana Vaughan et nous mettre en rapports de bonne amitié avec la Suprême Autorité de Charleston, à laquelle nous désirons obéir; car nous reconnaissons cette Suprême Autorité comme le seul, unique et légitime Pouvoir Suprême de la vraie Franc-Maçonnerie Universelle.

Fait, écrit et donné au Suprême Conseil Général, en la Vallée de l'Oreto, Grand Orient de Palerme, le VIIIe jour du 2e mois de l'an de la Vraie Lumière 000894.

Le Président Grand Maître Général de la Fédération :
Signé : Paolo FIGLIA, 33e

(Ici le sceau, portant : *Supremo Consiglio Gran Oriente di Sicilia.* Figure principale : une tête humaine sur trois pieds humains disposés autour en éventail.)

Le Grand Ministre d'Etat :
Signé : Avv^to A. Battaglia, 33e

Le Grand Garde des Sceaux et Timbres :
Signé : F. Giliberto, 33e

Le Grand Chancelier Grand Secrétaire Général :
Signé : Joseph Militello, 33e

(Ici le cachet particulier du Grand Chancelier : trois triangles enchevêtrés et rayonnants, ayant des caractères hébreux au centre, et cette inscription autour : *Supremo Consiglio di Sicilia, Gran Cancelliere.*)

Voici le balustre qui accompagnait ce décret :

(Le document est matriculé n° 51 ; il est écrit sur le même papier officiel que le décret ; inutile donc de répéter la description de l'en-tête imprimé ; il est daté de l'orient de Palerme, mêmes dates maçonnique et profane que le décret.)

Très Chère, Très Eclairée et Très Vaillante Sœur Diana Vaughan, Maîtresse Templière du Palladium Réformé Nouveau et Grande-Maîtresse du Parfait Triangle Phébé-la-Rose, *à l'orient de New-York.*

Nous sommes en connaissance de tout ce que Vous avez fait pour le triomphe de la Vraie Franc-Maçonnerie; mais, malheureusement, l'or semé par le traître *Simon* a corrompu beaucoup de consciences au Convent du 20 septembre dernier à Rome; et son élection est tout à fait honteuse!

Après ce vote inattendu, le devoir des vrais Francs-Maçons était de se rebeller contre l'usurpateur ; ce que nous avons fait, suivant votre glorieux exemple.

C'est vous dire, Très Chère Sœur, que votre noble conduite a été appréciée à sa juste valeur par les maçons à l'âme honnête et indépendante ; et tous les rebelles d'Italie, réunis en Congrès à Palerme, ont décrété de se grouper en Fédération Générale Italienne, dont le Chef Suprême est le Très Puissant, Très Illustre Frère Paolo Figlia, 33e, député au Parlement, frère très affectionné, comme nous tous le sommes, à la grande mémoire de notre regretté Frère général Albert Pike.

La Fédération Italienne est fondée des Suprêmes Conseils de toutes les régions de la presqu'île, et chaque Suprême Conseil a à son obéissance les Aréopages, Chapitres et Loges de sa Vallée.

Pourtant, voulant vous donner, Très Chère Sœur, un témoignage de haute sympathie, nous Vous avons proclamée

MEMBRE D'HONNEUR PROTECTEUR

de notre Suprême Conseil en la Vallée de l'Oreto, orient de Palerme, qui est la puissance suprême de la Fédération Italienne.

Daignez agréer l'hommage que nous rendons à votre âme indépendante et enflammée du feu sacré qui émane du Grand Architecte de l'Univers, lequel est le but de tous nos travaux; comme de notre vie à venir.

Notre Suprême Conseil serait très heureux et fier d'obéir à la Suprême Autorité de Charleston, et c'est Vous, Très Chère Sœur, que nous osons prier de faire prendre en considération notre ardent désir. Nous ne pouvons pas reconnaître comme Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle le haïssable usurpateur de Rome ; nous voulons être obéissants aux Décrets du légitime successeur de notre regretté Frère le général Albert Pike, résidant au Sanctum Regnum de Charleston.

Nous vous prions de lui recommander notre Fédération Italienne, afin qu'il daigne la reconnaître comme puissance légitime et régulière pour la juridiction de l'Italie et de ses colonies.

Notre Puissant Frère Dominique Margiotta, 33e, Membre d'Honneur de notre Suprême Conseil, est chargé de faire toutes les démarches nécessaires pour un traité d'alliance et de bonne amitié avec la Suprême Autorité de Charleston ; c'est vous dire, Très Chère Sœur, qu'il est investi, par notre Suprême Conseil, de tous les pouvoirs et facultés pour traiter l'affaire.

Nous avons l'espoir, Très Chère et Très Eclairée Sœur, que Vous voudrez bien vous intéresser à nous, afin qu'en Italie y soit une suprême puissance maçonnique reconnue légitimement par Charleston.

Dans cet espoir, je vous prie, Très Chère Sœur, de vouloir bien agréer les plus sincères hommages de tous les Membres du Suprême Conseil de cette Vallée et croire à nos meilleurs sentiments.

Pour le Grand-Maître Général :
Le Grand-Chancelier Grand-Secrétaire :
JOSEPH MILITELLO, 33e
(Ici le cachet du Grand Chancelier.)

Les deux documents ci-dessus, dont notre collaborateur a eu les originaux entre les mains, ont été envoyés de Palmi à l'ex-grande maîtresse le 11 avril, à son adresse de Londres, le Suprême Conseil de Palerme et son représentant délégué ignorant alors que miss Vaughan se trouvait en Italie (où elle voyageait incognito, guettant le moment propice pour tomber à l'improviste chez Adriano Lemmi). Elle ne trouva donc le décret et le balustre qu'à son retour en Angleterre.

Notre collaborateur a copié également l'enveloppe (pli recommandé) qui contenait les documents, miss la lui ayant prêtée avec le reste.

L'enveloppe porte au recto : *Miss Diana Vaughan* (ici le domicile, que nous ne devons pas désigner autrement qu'en disant qu'il est à Oxford-street), *London, W. Angleterre.* Le timbre de la poste italienne porte : *Palmi Reggio-Calabria, 11, 4, 94.* (11 avril 1894). Nos d'enregistrement du pli recommandé : *3726*, du bureau de Palmi, et *318*, du bureau de Londres. Au verso, se trouve l'enregistrement de la réception par la poste anglaise du pli recommandé : *Registered*, **W.**, **F. O. — O. 6. — 14 AP. 94**. Sur la fermeture du pli est le cachet de l'expéditeur, imprimé en violet : *Le Commandeur Profr Dominique Margiotta, de Palmi (Italie).*

On voit par là que le reportage de notre collaborateur a été fait aussi consciencieusement que possible.

Miss Diana Vaughan lui a remis également copie de la lettre qu'elle a adressée au Suprême Conseil Général de Palerme, alors qu'elle se trouvait à Florence où elle apprit le vote du 8 avril.

Voici cet intéressant document :

Florence, 21 avril 1894.

Aux très honorables Paolo Figlia, député au Parlement, et Aristide Battaglia, avocat à Palerme.

Chers Amis,

Je regrette de toute mon âme de ne plus pouvoir vous appeler Frères. J'avais remis à Rome ma démission signée, complète et irrévocable, lorsque vient de me parvenir l'avis de mon élection à la dignité de Membre d'honneur et Protectrice du Suprême Conseil général, puissance suprême de la Fédération Maçonnique italienne. Absente de ma résidence, j'y retrouverai à mon retour le diplôme que vous avez bien voulu me faire expédier ; je le conserverai en précieux souvenir.

L'intervention des Maçons Allemands a été funeste à notre juste rébellion ; vous en connaissez comme moi le triste résultat. Par une combinaison bysantine, on a pensé sauvegarder le coffre-fort, mettre l'argent à l'abri de la cupidité du voleur, tout en s'inclinant devant lui et lui conservant comme légitime et pour toujours le titre de chef suprême. Ils ont garanti la finance et piétiné l'honneur. C'est une abdication et une honte.

Lorsque mes meilleurs camarades de combat n'ont pas compris le devoir, je ne pouvais que me retirer. C'est ce que j'ai fait, le cœur plein d'amertume, mais non sans avoir témoigné tout mon mépris à Barrabas-Simon, dans une dernière entrevue.

Vous ne me tiendrez pas rancune de ma non-acceptation de la haute dignité que vous avez daigné me confier ; elle ne m'est plus acceptable aujourd'hui. Il y aurait grande illusion à ne pas s'avouer la défaite. La vraie Maçonnerie est morte ; entendez les acclamations

à la gloire du crime pontifiant : ce sera là toute l'oraison funèbre de l'assassinée. Puisse-t-elle ressusciter, la Maçonnerie probe et libre, après cette épreuve de corruption, de trahison et de boue !

De cette lutte de sept mois, je garde une leçon : c'est que la centralisation à outrance est fatale à l'honnêteté ; la centralisation crée la direction puissante, mais celle-ci finit toujours par susciter la convoitise et engendrer la tyrannie, et c'est le moins scrupuleux qui devient le tyran.

Ma foi demeure intacte. J'en renouvelle le serment entre vos mains, chers anciens Frères ; jamais je ne l'abjurerai, jamais ! Mais mon espoir n'est plus qu'en notre Dieu.

Vous, maçons italiens indépendants, vous êtes plus infortunés que tous autres, puisque vous avez plus près sous les yeux le répugnant spectacle quotidien de l'improbité triomphante. Du moins, ne vous lassez pas de clamer à l'Elu de la fraude vos malédictions et sa turpitude.

Nous avons démontré qu'Adriano Lemmi fut, le 22 mars 1844, condamné pour vol, par le tribunal correctionnel de Marseille, à un an et un jour de prison et à cinq ans de surveillance de la haute police, et que, son emprisonnement terminé, il quitta furtivement la France pour se réfugier en Turquie ; nous avons exhibé le texte du jugement, photographié sur le document du greffe, et cette condamnation infamante s'applique bien à lui.

Malgré l'évidence, Lemmi nie, prétend qu'en 1844 il était établi à Constantinople déjà, chef d'une importante maison de commerce en affaires maritimes ; mais il n'a pas pu faire la preuve de son dire.

S'il avait cette importante situation, comment n'en est-il resté aucune trace ? Comment, lorsque Kossuth vint en Turquie, en 1849, Lemmi, ce soi-disant grand commerçant dirigeant de brillantes affaires, se fit-il recueillir par le patriote hongrois pour être son copiste, son *facchino*, son domestique à petits gages ? Et quand Kossuth, en octobre 1851, se rendant aux Etats-Unis, s'arrêta à Marseille, pourquoi Lemmi, au lieu d'accompagner son patron dans la ville, demeura-t-il à bord du paquebot *le Mississipi*, se protégeant sous le pavillon américain ?

Redites cela à cet homme couvert d'opprobre, dont l'intrigue et la tricherie ont fait un chef suprême. Forcez à rougir ceux qui s'inclinent devant lui.

Mes regrets sont vifs de ne pouvoir continuer la lutte ; mais Charleston, pour conserver la gestion financière, a abaissé son drapeau ; demain, les capitulants glorifieront le Palais Borghèse. Je m'efface donc pour prier dans la retraite, l'âme abreuvée de dégoût.

Par la pensée, néanmoins, chers amis, je suis toujours avec vous.

Mes mains dans les vôtres.

DIANA VAUGHAN.

Enfin, nous avons dit que notre ami M. De la Rive avait reçu, lui aussi, une lettre de l'ex-grande-maîtresse. En effet, l'auteur de *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*, ayant consacré à miss Vaughan un certain nombre de pages, avait cru devoir lui faire hommage d'un exemplaire de son livre. Bien entendu, par cet acte de courtoisie envers l'ex-grande-maîtresse, notre ami n'engageait en rien ses profondes convictions religieuses ; il désirait surtout mettre sous les yeux de miss Vaughan la belle prière de Polyeucte, par laquelle il terminait sa biographie :

« Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne !
« Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne ;
« Avec trop de mérite il vous plut la former
« Pour ne pas vous connaître et ne pas vous aimer,
« Pour vivre des enfers esclave infortunée
« Et sous leur triste joug mourir comme elle est née ! »

Voici la lettre que M. De la Rive a reçue de miss Vaughan :

Florence, 24 avril 1894.

Monsieur,

Votre livre, que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, est une œuvre dans laquelle il y a à prendre et à laisser, ainsi que l'on dit en France. Je rends hommage au laborieux travail de l'auteur ; mais je ne puis m'associer à toutes ses déductions. Votre point de vue ne saurait être le mien. Vous avez écrit *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie universelle* avec l'intention arrêtée de donner à vos amis catholiques motif ou prétexte d'argumenter contre la franc-maçonnerie ; c'est pourquoi votre livre est loin d'atteindre à la perfection, laquelle, en matière d'examen, réside dans la stricte impartialité.

Voilà ma critique.

Je n'en ai pas moins à vous remercier au sujet des pages que vous avez tenu à me consacrer. Les lecteurs appartenant à votre camp ne manqueront pas de penser que vous avez eu beaucoup trop d'égards pour une personne qui, malgré les qualités dont vous la parez, est, en définitive, une adversaire de tout ce que vous avez en vénération. En lisant votre réminiscence de *Polyeucte*, ceux qui me connaissent diront que je ne serai jamais *Pauline* ; ils ne se tromperont point.

Le principe est au-dessus des hommes. Si vous avez raison contre M. Lemmi, il ne s'ensuit pas que l'idée fondamentale du Palladisme soit une erreur. La vérité est qu'elle traverse une navrante épreuve, la maçonnerie déshonorée par le vote du 20 septembre, acquis aujourd'hui malgré tant de protestations indignées et bien fondées ; mais la lumière de la divine philosophie resplendit tout aussi pure et éblouissante, pour quiconque veut ouvrir les yeux.

Je viens de donner, à Rome, ma démission complète et définitive ; j'ai tenu à la remettre à M. Lemmi en personne, afin d'avoir l'occasion de lui cracher à la face tout mon mépris. Mais, si je n'appartiens plus désormais ni à aucun triangle ni à aucune loge, au fond du cœur je garde ma croyance et mon espoir en mon Dieu.

Dans la retraite où je vais m'enfermer, j'emporte de solides amitiés ; je ne veux rien de plus. A peine j'avais signé ma radiation volontaire, irrévocable, que je recevais l'avis de mon élection comme Membre d'honneur et Protectrice du Suprême Conseil général de la Fédération maçonnique italienne, précieux témoignage de la sympathie d'honnêtes frères, qui ont secoué le joug du despote-bandit du palais Borghèse ; je ne puis accepter cette distinction, car c'est fini, bien fini pour moi, depuis l'abdication de mes camarades des triangles américains. Avec eux, j'eusse lutté jusqu'au bout pour sauver l'honneur de la maçonnerie ; ils ont préféré avant tout mettre le coffre-fort à l'abri des dilapidations de M. Lemmi. Je n'ai plus qu'à me retirer.

Vous pouvez, Monsieur, publier cette lettre. J'y joins la copie de celle que j'adresse aux FF.·. Paolo Figlia et Aristide Battaglia ; je n'ai pas à cacher ma démission.

Avec mes remerciements encore, veuillez permettre, Monsieur, que je vous exprime mes sentiments d'estime et cordialité, quoique adversaire.

DIANA VAUGHAN.

A tout ceci, nous n'avons plus à ajouter que quelques mots.

L'histoire chrétienne nous apprend que les prières de Polyeucte portèrent leurs fruits, et Corneille l'a rappelé par son magnifique drame ; Pauline se convertit.

Miss Diana Vaughan jure qu'elle ne sera jamais Pauline. D'autres qu'elle, également plongés dans les ténèbres, juraient aussi de ne jamais ouvrir les yeux ; car leurs yeux clos avaient l'illusion de la perception d'une lumière

qu'ils croyaient la vraie. Pourtant, la grâce divine opéra, et, le jour où ils s'y attendaient le moins, ils cessèrent tout à coup d'être aveugles. L'un de ceux-là n'est pas un inconnu pour miss Vaughan.

Eh bien, puisque l'ex-grande-maîtresse de New-York fait serment de garder sa foi en Lucifer malgré ses écœurements maçonniques, nous engageons contre elle une lutte amicale : nous prierons chaque jour pour elle du plus profond de notre cœur ; nous demandons instamment à tous nos lecteurs catholiques de se joindre à nous, dût cette croisade de prières provoquer de nouveau les moqueries du collaborateur de M. Auguste Roussel.

Dans la guerre contre la franc-maçonnerie, il faut agir, c'est vrai, par les moyens humains, et nous donnons certes l'exemple de l'action ; mais il faut agir aussi par l'appel incessant à la miséricorde de Dieu, il faut prier, prier sans se lasser. Supplions Dieu d'éclairer nos adversaires ; il n'est pas possible que Dieu refuse de nous entendre.

Quand on réfléchit à ces récents événements que nous avons enregistrés, on voit clairement la main de Dieu qui dirige tout. Notre intelligence humaine est trop faible pour comprendre le plan divin ; mais nous sommes bien forcés de constater que tout ce qui est arrivé dans la haute-maçonnerie est absolument providentiel et que le triomphe de Lemmi, vicaire de Satan, triomphe on ne peut plus fragile et illusoire, est le présage des prochaines et terribles défaites de la secte infernale.

L'auxiliaire du Grand Orient

Notre gérant a reçu de l'auxiliaire du Grand-Orient de France une lettre dont ce personnage demande l'insertion. Par extraordinaire, le monsieur ne nous a pas envoyé sa prose par huissier. Nous la publions ; mais nous comptions la faire suivre d'un document que le rédacteur du *Mensonge*, malgré tout l'aplomb dont il est doué, ne pourra pas nier. Ce document, pour être compris, a besoin, d'autre part, d'être mis en parallèle avec certaine pièce, également authentique, émanant du Grand-Orient de France. Tout cela demande de la place, et, pour ce numéro-ci encore, la place nous fait défaut ; car la crise de la haute-maçonnerie intéresse plus nos lecteurs que le cas particulier de M. Georges Bois et de son compère Paul Rosen, et il importe peu que la lumière complète se fasse un peu plus tôt ou un peu plus tard sur ces deux individus.

Voici donc la lettre de M. Georges Bois ; nous ne la ferons suivre que de courtes réflexions.

Paris, le 12 avril 1894.

Monsieur le gérant,

Dans votre numéro 3, daté de mars 1894, en un article anonyme qui a pour titre *Edifiantes amitiés*, vous racontez, d'après l'*Eclair* du 18 mai 1893, que j'ai pris part, à cette date, à un déjeuner dit des *Bons Bougres*. A ce banquet assistaient des francs-maçons, que j'aurais eu, à cause de cela, le tort de ménager dans la polémique.

Je vous déclare que je ne suis pas de la société des *Bons Bougres* et que je n'ai pas déjeuné avec eux. L'*Eclair* se trompe ou désigne un homonyme.

Par occasion, votre collaborateur met de nouveau sur le chevalet mon malheureux volume : *Maçonnerie Nouvelle du Grand Orient* et me reproche avec vigueur tout ce qui ne s'y trouve pas !

Comme si toute la maçonnerie devait tenir dans un in-octavo de 500 pages !

Il n'y a pas de livre qui dise tout. Léo Taxil et le docteur Bataille ne disent pas tout. Le P. Deschamps n'a pas tout dit. On n'écrit pas pour tout dire, parce que ce n'est pas possible en une vie d'homme. On écrit modestement pour dire ce qu'on a pu savoir de nouveau, si cela en vaut la peine. Mon livre explique seulement deux choses annoncées par son titre : les rituels nouveaux du Grand Orient et l'organisation politique de la fédération. S'il s'y trouve davantage, c'est par accident et par surcroît et pas du tout par la prétention de tout dire.

Quant au reproche de fuir la polémique et de ménager les francs-maçons, permettez-moi de dire que c'est une véritable plaisanterie. Les lecteurs de la *Vérité* savent à quoi s'en tenir, et votre collaborateur anonyme, s'il veut s'édifier, n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la collection du journal.

Je me plais à compter sur votre courtoisie encore plus que sur la loi pour l'insertion, dans votre prochain numéro, de la présente et nécessaire rectification.

Et je vous prie, Monsieur, d'agréer mes sentiments distingués.

GEORGES BOIS.

D'abord, il est nécessaire d'en finir avec cette question d'anonymat que l'ami du F∴ Pétrot soulève à tout bout de champ. Les rédacteurs de la *Revue mensuelle* sont connus de M. Georges Bois et se sont tous déclarés solidaires contre lui pour relever ses inqualifiables attaques contre leur ami M. le Dr Bataille. Pour simplifier, je prends personnellement la responsabilité de tous les articles où il a été ou pourra être encore question du rédacteur du *Mensonge*.

Maintenant, je dis à M. Georges Bois que c'est lui qui se moque du public. S'il n'était pas vraiment le commensal de son ami le F∴ Pétrot au dîner des *Bons Bougres*, et puisqu'il y a, paraît-il, un autre Georges Bois, le Georges Bois à qui nous avons à faire aurait dû, à l'occasion de cette ripaille sur laquelle nous n'avions pas d'ailleurs insisté, adresser à l'*Eclair* une lettre pour éviter la confusion. Au surplus, M. Georges Bois a déclaré dans le journal de M. Auguste Roussel qu'il préférerait être membre de la Société des *Bons Bougres* plutôt que d'être mon collaborateur. C'est entendu, et je remercie M. Georges Bois pour cette bonne parole.

Mais les phrases de la lettre de l'ami du F∴ Pétrot ne sont que des phrases ; il passe, comme toujours, à côté de la question.

Et la question, la voici :

On ne reproche nullement à M. Georges Bois de n'avoir pas tout dit dans son volume ; on lui reproche d'avoir falsifié les documents qu'il a publiés, et d'avoir

fait ces falsifications expressément pour cacher les noms des francs-maçons que le public catholique a intérêt à connaître en tant que sectaires militants, participant aux convents du Grand-Orient de France. Des falsifications aussi graves ne peuvent être que l'œuvre d'un auxiliaire de la secte; je l'ai dit, je le répète, je le maintiens, et toutes les personnes de bon sens pensent comme moi.

S'il y a une diffamation à dire cela, M. Georges Bois n'a qu'à m'assigner devant le tribunal correctionnel.

Au surplus, pour accentuer le défi que je porte à M. Georges Bois de faire faire la lumière au grand jour d'un débat public, j'ajoute ceci :

Vous, falsificateur de documents, vous avez dit et écrit, de connivence avec votre compère Rosen, que j'avais fabriqué des lettres de Mlle Sophie Walder pour tromper mon vénérable ami M. le chanoine Mustel; vous m'avez accusé d'être un faussaire. Je vous réponds que, vous et votre compère Rosen, vous êtes deux drôles, deux infâmes menteurs. Votre action était d'autant plus lâche, que vous l'accomplissiez sous le couvert de correspondances particulières, adressées à toutes les personnes auprès de qui vous pensiez me nuire; et vous étiez d'autant plus coupables, que l'un de vous deux connaissait l'écriture de Sophia et la mienne et ne pouvait les confondre; mais vous propagiez la calomnie clandestinement, pensant qu'elle ferait son chemin sans être découverte.

Est-ce là la conduite d'un bon catholique ?

Aujourd'hui, votre compère Paul Rosen continue, à votre instigation, la campagne de dénigrement que vous avez inaugurée tous deux, en bons complices que vous êtes. Il nous accuse de mensonges, nous rédacteurs de la *Revue mensuelle*, en prétendant que la fille en question s'appelle *Walcker* et non *Walder*. C'est possible; mais il n'y a pas de mensonge à publier le nom que Sophia porte. Consciencieusement, nous avons fait faire des recherches à l'état-civil de Strasbourg, et sous le nom de Walder nous n'avons jusqu'à présent rien trouvé; ce qui intéresse le public catholique, c'est que nous démasquions les agissements de cette infernale créature, *qu'elle se nomme Walcker ou Walder*, peu importe; et c'est ce que nous continuerons à faire, malgré vous, monsieur Georges Bois, et malgré son ami Paul Rosen, votre ami !

Vous avez dit, tous les deux, que le Palladisme n'existe pas comme rite suprême de la franc-maçonnerie, que c'est «une simple société de fumistes faisant de la pornographie sous prétexte de spiritisme », et qu'il n'y a pas de direction centrale de la franc-maçonnerie. Vous, personnellement, vous avez passé sous silence tous les faits se rattachant au Convent secret du 20 septembre dernier, même après leur divulgation éclatante. Quand vous avez à parler de Lemmi, vous affectez de le qualifier uniquement de « grand-maître de la maçonnerie italienne », et vous savez pourtant qu'il a dans la secte un grade bien plus élevé; mais l'ordre maçonnique est formel : « Nier toujours et quand même l'existence d'une direction centrale, cacher toujours et quand même l'organisation de la haute-maçonnerie ».

Mettre la lumière sous le boisseau, est-ce là le fait d'un catholique ou d'un auxiliaire de la secte ?

Enfin, vous avez dit et écrit qu'il était faux que, dans les arrières-loges, on pratiquât les infamies du Pastos; qu'il y eût ces orgies sacrilèges que le docteur Bataille et moi-même avons fait connaître; vous nous avez traités d'imposteurs, pour arrêter l'effet de ces révélations. Et aujourd'hui que le voile se déchire de toutes parts, malgré vous, vous adoptez une autre tactique, et de la négation d'hier vous passez aux exagérations, pour épouvanter les catholiques et, d'une autre manière, les faire douter; car leur dire *cette fausseté* qu'il y a vingt-deux chapelles lucifériennes dans le seul quartier de Saint-Sulpice, c'est les amener à ne plus croire à ce qui a été dit. Vingt-deux temples secrets de Satan, comme statistique d'un seul des quatre-vingts quartiers de Paris ! Vous savez bien que cela n'est pas vrai. *Il y a en tout à Paris cinq triangles*, dont le docteur Bataille a promis de donner les adresses (à la XIe partie de son ouvrage), et il les donnera. Vous, nous vous mettons au défi d'indiquer les adresses des vingt-deux chapelles lucifériennes dont vous parlez. Vous ne relèverez pas ce défi; car vous avez menti.

Quant aux obscénités de certaines arrières-loges, vous saviez parfaitement à quoi vous en tenir; un de vos récents articles le prouve. Vous n'ignoriez pas ces infamies, et vous avez écrit que c'était tout autant d'inventions de ma part.

Il y a quelques jours à peine, vous imprimiez encore que les accusations du docteur Bataille et les miennes contre la franc-maçonnerie étaient du pur roman. Je dis, je répète, je maintiens que tout, dans votre conduite, y compris la publication même de votre livre, est la preuve, pour quiconque a étudié les dessous de la secte, que vous êtes un de ses auxiliaires, en dépit de vos protestations.

Léo Taxil.

L'ÉCUME DU SANCTUAIRE

La *Croix de Paris* vient de publier les renseignements suivants, sur la question des prêtres défroqués devenus francs-maçons :

On nous demande parfois si la Franc-Maçonnerie compte parmi ses membres quelques malheureux prêtres apostats, infidèles à leurs serments sacrés et devenus les tristes disciples d'Hiram et par suite de Lucifer.

Hélas oui ! il en est quelques-uns, et nous devons les faire connaître par des documents authentiques.

Nous lisons dans la *Chaîne d'Union* (mars-avril 1882), une lettre adressée au F.·. Hubert, directeur de cette revue, et commençant ainsi :

« Au nom et sous les auspices de la Puissance suprême pour la France, de l'Ordre maçonnique oriental de Misraïm ou d'Egypte. R.·. L.·. ☐ *L'Avenir* régulièrement constitué à la Vall.·. de Marseille, le 27 janvier 1882 (E.·. V.·.).

« T.·. C.·. F.·. Hubert, il vient de se produire un fait de la plus haute importance dans la Maçonnerie, fait qui prend les proportions d'un événement et que les Maçons de tous les rites apprendront certainement avec le plus grand plaisir.

« Depuis la Révolution de 1789, aucun

prêtre catholique, croyons-nous, n'avait eu le courage de demander l'initiation maçonnique, et par suite de braver les foudres du Vatican et les colères de l'Episcopat. Le clergé avait été jusqu'ici inaccessible à la voix du progrès universel, se renfermant avec une obstination invincible, dans le culte du passé ; mais la glace est rompue et un grand, un courageux exemple vient d'être donné par un jeune prêtre qui a pris l'admirable, on pourrait dire l'héroïque résolution de secouer l'oppression morale qui torturait sa conscience, pour s'élever, par la Maçonnerie jusqu'à la lumière et à la liberté.

« Le prof.·. Lafeuille est venu à Marseille, après avoir jeté le froc aux orties, et s'est présenté à l'initiation maçonnique dans la L.·. l'*Avenir*, qui lui a conféré le premier degré à la tenue régulière du 20 janvier 1882. »

Ce malheureux prêtre avait été professeur de rhétorique à Bône. Nous ne savons ce qu'il est devenu.

Cette même année 1882, nous trouvons encore dans *la Chaîne d'Union* une allocution prononcée dans la L.·. *La Fraternité* Or.·. de Genève, Obéd.·. du G.·. O.·. de France, par le F.·. **Ch.·. Boniface**, qui déclare qu'il a eu trois jours heureux dans sa vie : le premier lorsque, prêtre catholique romain, il est entré dans l'Eglise catholique nationale de Suisse à Genève ; le second, quand il s'est marié avec une femme selon son cœur ; et le troisième enfin, où il est reçu dans la Franc-Maçonnerie. (*Chaîne d'Union*, 1882, p. 446.)

Celui-là est complet, et les Frères ont le droit d'en être fiers : schismatique, marié et franc-maçon, nous ne le réclamerons pas, à moins d'une entière conversion.

Citons aussi le malheureux **Pierre des Piliers**, ancien Bénédictin, marié lui aussi, du Rite de Memphis et Misraïm et du Rite égyptien réformé, auteur d'une brochure portant pour titre : *Du cléricalisme et des moyens de le terrasser*.

Enfin, nous venons de découvrir l'affiliation à la secte d'un homme, qui possède actuellement une situation officielle et dont le nom a déjà paru dans les colonnes de *la Croix* à propos de sa scandaleuse nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur l'année dernière. Nous voulons parler du **F.·. Ledrain**, professeur à l'Ecole du Louvre. Ancien Oratorien, défroqué vers 1877, il fut le disciple et l'ami de Renan qu'il ne se gênait guère de traiter de *gâteux*, en petit comité et qu'il eut le courage, après sa mort, d'appeler un saint. Auteur d'une longue *Histoire du peuple d'Israël*, dans la préface de laquelle il renie sa foi, il fut imposé par le F.·. Jules Ferry comme professeur à l'Ecole du Louvre dans de telles conditions que le directeur de l'Ecole donna aussitôt sa démission. On s'expliquait mal la faveur qui le poursuivait ; la clé du mystère nous est fournie par la mention faite de lui comme F.·., dans le *Bulletin hebdomadaire des Loges de Paris* du 8 mars 1894 (p. 7).

Nous ne voyons pas que la Franc-Maçonnerie ait lieu de s'enorgueillir des adeptes qu'elle a pu trouver dans ces tristes apostats !

Le Chercheur.

Au moment où la revue va être mise sous presse, je reçois la coupure d'un journal de Montréal (Canada), la *Patrie*, dans lequel un nommé Louis Fréchette, bon frère trois-points, dit entre autres choses : « Léo Taxil, cet ignoble individu, après nombre de procès en cour d'assises, fut définitivement condamné à deux ans de prison pour escroquerie. » C'est le seul mensonge de l'article que je veux relever ici.

Comme canaillerie, ce n'est pas mal trouvé ; et cela fait évidemment partie de la campagne de presse organisée contre les écrivains catholiques qui attaquent la franc-maçonnerie à son endroit sensible.

Je dois, cependant, répondre, pour nos lecteurs canadiens, que je n'ai jamais été condamné pour droit commun, et qu'en France, les condamnations politiques ou de presse s'effaçant périodiquement par des amnisties, j'ai mon casier judiciaire parfaitement intact.

Après ça, peut-être, le F.·. Louis Fréchette, en écrivant les lignes ci-dessus, pensait à son patron suprême, le sire Lemmi, à moins que ce ne soit au F.·. Bordone, ou à tout autre de même farine. L. T.

Le développement exceptionnel que le compte-rendu de la crise de la haute-maçonnerie a dû prendre dans ce numéro, nous a obligés à laisser de côté divers articles sur les sujets suivants (renvoyés au prochain numéro) :

Les sacrilèges en France. — Graines de palladistes. — Le somnambulisme nécromancien. — Intéressant procès de presse gagné par M. le chanoine Mustel. — Une lettre de M. Paul Rosen. — La vérité sur la mort de Luther. — Le diable en Extrême-Orient. — Chronique du surnaturel : la médaille de saint Benoît ; un sataniste qui se coupe la tête. — La maçonnerie chinoise.

En outre, dans le prochain numéro, nous publierons un important article d'Antibaph II, intitulé *Les Frères Trois-Points et la Banque Romaine.*

Saint-Etienne, imp. BOY. *Le Gérant* : P. PEYRE.